

Droits des femmes : défenses et conquêtes

Pouvoir d'achat :
passer aux actes

Enseignement :
crise de recrutement



“Ça va pas
le faire
je vais
chez mes
parents...”

DERRIÈRE DE PETITES EXCUSES
SE CACHE PARFOIS UNE GRANDE PRÉCARITÉ.



Faites votre don sur
restosducoeur.org

on compte sur vous
Cherha

17 Dossier Droits des femmes : défenses et conquêtes



5 Salaires, services publics... Assez de promesses : des actes !



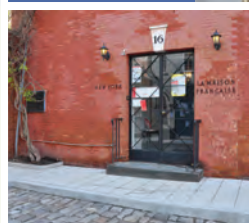
7 Législatives Des enjeux syndicaux



10 Rémunérations Dégeler le salaires des fonctionnaires



13 Enseignement Crise de recrutement



14 Français à l'étranger Grève à l'AEFE

24 C'est demain Senior Vieillir, une fatalité ?



28 Culturelles « Il était une fois » Avignon



30 Rencontre avec Gilles Tosello

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

Le CNR ?

A quelques jours du premier tour des élections législatives, Emmanuel Macron a promis la mise en place d'un « Conseil National de la Refondation » comme gage d'un changement de méthode pour le futur quinquennat. La référence explicite, via l'acronyme, au Conseil National de la Résistance, a de quoi interroger mais aussi indigner.

Dès 1943, le programme du Conseil National de la Résistance, qui sera largement mis en œuvre, comprend notamment « un plan complet de sécurité sociale » et « des retraites étendues à toutes les catégories de salariés ». Or, dans sa nouvelle formule, le président a prévenu : sur les retraites, par exemple, le CNR devra discuter dans le cadre du recul de l'âge de départ posé comme un préalable. On s'inscrit ainsi dans la dynamique exactement inverse à celle voulue à la Libération et qui constitue encore aujourd'hui une grande partie des acquis sociaux, on reprend l'acronyme « CNR » pour faire l'inverse de l'ambition qu'il affiche, on dévoie la référence.

Et cette proposition s'inscrit dans un contexte où, depuis 2017, la contestation du rôle des syndicats comme acteurs de la démocratie sociale est assumée.

Les « ordonnances Macron » de 2017 qui ont affaibli les instances de représentation du personnel dans le privé, la loi de transformation de 2019 qui en a été le pendant pour la fonction publique, avec en particulier la fin du contrôle des actes de gestion dans des commissions paritaires, ont été décidées au nom de la fluidité, de l'agilité, et du fait que la société civile n'avait plus sa place dans un modèle où seul compte le dialogue direct entre un chef et un peuple d'individus. Tant que ces mesures ne sont pas remises en cause, on peut émettre de sérieuses doutes sur le changement de cap.

Et dans le doute, il ne faut pas s'abstenir les 12 et 19 juin pour battre toutes les solutions autoritaires, y compris celles qui tentent de se dissimuler sous des acronymes vendeurs.



Benoît Teste

Le 25 avril, lors du procès de Gezi, à Istanbul, sept opposant·es à Erdogan ont été condamnées à 17 ans de prison au terme d'une parodie de justice. Pour Osman Kavala, homme d'affaire philanthrope et adversaire du pouvoir turc, la perpétuité a été prononcée. Il était incarcéré depuis 2017 pour des motifs politiques : il fait partie des voix du camp démocratique que le pouvoir musèle. En mai, c'est une dirigeante du CHP, principal parti d'opposition qui a été condamnée à l'inéligibilité pour « *insulte* » envers Erdogan. Début juin, la principale ONG féministe, We will stop femicide passait en procès pour « *activité contre la loi et la morale* ». Le pouvoir turc cherche à étouffer la société civile qui résiste : le 1^{er} juin plusieurs centaines de femmes manifestaient devant le tribunal. La veille, la Turquie a été condamnée officiellement par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour l'arrestation arbitraire en 2017 du directeur d'Amnesty International dans le pays.

Palestine Une journaliste tuée

Shireen Abu Akleh, grande reporter sur la chaîne d'information continue Al Jazeera, est morte d'une balle à la tête le 11 mai dernier, à la suite d'une opération militaire de l'armée israélienne dans les territoires occupés de Cisjordanie.

Figure familière de ce média très regardé dans le monde arabo musulman, elle couvrait depuis 20 ans le conflit israélo-palestinien.

Lors de ses funérailles à Jérusalem Est, les forces de police israéliennes sont intervenues avec brutalité, au prétexte que des manifestant-es arboraient des emblèmes nationaux palestiniens, trente-trois personnes ont été blessées, et six arrêtées.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a « *fermement condamné le meurtre le 11 mai de la journaliste américano-palestinienne Shireen Abu Akleh et la blessure d'un autre journaliste dans la ville cisjordanienne de Jénine* », dans une déclaration unanime



Le gouvernement israélien refuse de reconnaître sa responsabilité dans la mort de Shireen Abu Akleh

adoptée le vendredi 13 mai. Initiée par les États-Unis, cette très rare position unanime du Conseil de sécurité sur un sujet concernant Israël réclame aussi « *une enquête immédiate, approfondie, transparente et impartiale* » sur ce décès.

L'Union européenne a également condamné « l'usage disproportionné de la force et le comportement irrespectueux de la police israélienne à l'encontre des participant·es au

cortège funèbre », selon son chef de la diplomatie, Josep Borrell.

Alors que le gouvernement israélien refuse de reconnaître sa responsabilité dans la mort de la journaliste, l'autorité palestinienne dénonce un tir volontaire d'un soldat de Tsahal, version confirmée par une enquête de CNN publiée le 24 mai.

Il s'agit, selon l'ONG Reporters sans frontières, de la septième journaliste tuée dans ces circonstances depuis 2018. 🔥

Matthieu Leiritz

« Monsanto est le symbole de la lutte contre le glyphosate »

C'EST L'ACTU

Oui, le mouvement a évolué car la plateforme s'est élargie avec plus de 60 organisations avec dernièrement la jonction avec des organisations comme Soulèvement de la Terre ou Action rébellion. Monsanto est le symbole de la lutte contre le glyphosate dans le monde entier et malgré tout, tout le monde a pu suivre les derniers rebondissements sur le glyphosate en l'Europe.

10 ans déjà, c'est toujours long les luttes, il a fallu 30 de lutte contre les OGM pour obtenir le moratoire en France.

Malgré les fortes amendes, Monsanto résiste, pourquoi ?

Financièrement, ils sont inattaquables ! Le modèle agricole dominant est toujours le même depuis la sortie de la guerre, avec la complicité des gouvernements, en France particulièrement, quelle que soit leur couleur politique avec le syndicat agricole dominant, la FNSEA absence totale de démocratie interne à la profession agricole dans les élections représentatives. Avec la moitié des agriculteurs qui seront

partis à la retraite dans 10 ans donc les agriculteurs ne vont pas changer de modèle à 5-6 ans de la retraite sachant qu'il faut 3 ans pour une conversion bio.

Il y a déjà des agriculteurs qui ont réagi depuis très longtemps puisque les premiers agriculteurs bio se sont développés il y a 30-35 ans en arrière. Si le monde agricole ne bouge pas suffisamment, je vois 3 raisons : la domination des producteurs de céréale de la FNSEA qui font la loi et qui écrivent les discours du ministre de l'agriculture, la pyramide des âges et les orientations de la politique agricole commune (PAC). On se bat à la Confédération paysanne, pour une réforme de la formation jeune agriculteur (DJA), une aide à l'installation au départ et conditionner les aides à un changement de modèle agricole.

Propos recueillis par Alain Senée



Jean-François Périgné,
Ancien secrétaire
national de la
Confédération paysanne

Salaires, services publics...

Assez de promesses : des actes !

Alors que l'inquiétude semble grandir dans les rangs du gouvernement quant à l'issue des élections législatives, les salarié-es, elles et eux, ne veulent plus attendre : la revalorisation salariale, le soutien aux services publics nationaux et territoriaux relèvent de l'urgence absolue.

Or les signaux sont contradictoires, et d'abord dans la méthode.

Pendant la séquence des élections présidentielles, le chef de l'État finalement réélu a beaucoup promis, notamment en termes de méthodes de gouvernance, en garantissant davantage de concertation avant de lancer de nouvelles « réformes ».

Que voyons nous ? Dans le domaine de l'éducation, lors de son déplacement à Marseille, le Président, flanqué d'un ministre muet, annonce la généralisation de l'expérimentation d'une plus grande autonomie des directions



Les salarié-es
la revalorisation
des salaires.

d'école, avant même que tout bilan local n'en soit tiré. Plus globalement, l'annonce dans la presse, là encore sans aucune discussion préparatoire, de la création d'un soi-disant Conseil National de la Refondation, référence assez creuse au Conseil national de la Résistance (CNR) de la Libération, oubliant l'existence du Conseil économique social et écologique (CESE), pourtant dans un rôle assez proche

d'expertise et de consultation prospective des forces vives du pays (syndicats, associations...), et ce à quelques jours de l'élection de l'Assemblée nationale, pourtant l'expression même, dans la tradition républicaine, de la volonté nationale.

Pour les salarié-es, l'urgence sociale, écologique et économique est ailleurs, elle exige des réponses claires au-delà des postures, des esquives ou des artifices de campagne. D'abord sur la revalorisation des salaires et des pensions de l'ensemble des agent-es titulaires et non titulaires de la Fonction publique, et ce au-delà du simple rattrapage de l'inflation désormais galopante. Mais aussi sur la remise en cause des réformes destructrices du sens même de nos missions, le financement des services publics, le respect du statut de la fonction publique, le maintien du droit de départ à la retraite à 60 ans ou le respect des libertés publiques. Le 12 et le 19 juin, l'occasion sera donnée aux électrices et

Vive la commune !

« Tout cela n'empêche pas Nicolas que la Commune n'est pas morte ! » chantait Eugène Pottier, communard et auteur de l'Internationale. Pour Karl Marx, la Commune de Paris était « la première révolution du prolétariat », elle préfigurait l'avènement d'un « gouvernement de la classe ouvrière ».

Le 28 mai 1871, à la fin de la « semaine sanglante », les dernier-es combattant-es de la Commune étaient exécuté-es par les Versaillais sur les lieux des ultimes combats, en haut du cimetière du Père-Lachaise, devant le « mur des fédérés », début d'une terrible répression qui décapita pour près de 20 ans le mouvement ouvrier français, tant syndical que socialiste. Depuis lors, chaque année, fidèlement, les héritier-es de cette insurrection républicaine, démocratique et révolutionnaire – près de 15 000 cette année ! – se donnent rendez-vous pour honorer la mémoire des Communard-es, mort-es pour leurs idées.

électeurs d'écarter une nouvelle fois la menace nationaliste, mais aussi de s'opposer à la poursuite de politiques libérales qui affaiblissent depuis trop d'années le modèle social institué à la Libération dans la lignée du véritable CNR. Mais le mouvement syndical ne doit pas se contenter d'attendre l'issue du vote, il lui appartient d'agir, dans une unité que recherche comme toujours la FSU, par la proposition et la mobilisation, pour arracher les conquêtes sociales, ou s'opposer, le cas échéant, aux régressions. 🔥

Matthieu Leiritz

Grève à la BnF

La grève se poursuit à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Le 19 mai, les représentant-es des syndicats et des usager-es mobilisé-es ont présenté la motion votée en Assemblée générale (AG) à la présidente de la BnF, Laurence Engel.

Enjeu : le retrait de la récente réforme qui prévoit la réduction des délais de communication des documents sur le site Tolbiac, mais aussi l'exigence de recrutements pour assurer les missions essentielles au public, ou encore l'abandon du recrutement des contractuel-les précaires à temps incomplet sur besoins permanents.

Il s'agit d'établir un rapport de force avant le 24 juin, date du vote définitif des réformes en conseil d'administration.

Pour le SNASUB-FSU : « Tout le monde peut comprendre que la bibliothèque trahit ici l'essentiel de sa mission de service public, notamment d'un meilleur accès au savoir possible. [...] L'image est catastrophique pour la BnF. »

Dissolution d'associations

La FSU se félicite de la suspension par le Conseil d'État de la dissolution de deux associations palestiniennes, ainsi que de celle du Groupe antifasciste de Lyon et environs (Gale). Il s'agissait de la première dissolution d'un groupe (créé en 2013 à la suite de la mort de Clément Méric tué par des skinheads d'extrême droite) depuis Action Directe en 1982. Ces décisions montrent les limites à l'usage arbitraire des motifs de dissolution élargis par la loi du 24 août 2021 (loi « séparatisme ») et constituent une avancée dans la lutte contre la remise en cause des libertés associatives. Ce qui se jouait ne concernait pas seulement la dissolution du Gale, mais bien la définition des limites de l'activisme autorisé, de l'information, et de l'auto-organisation.

Fonction publique

Une journée contre la précarité

Le 25 mai dernier, lors d'une journée d'échange et de mobilisation, la FSU a rassemblé des délégations d'agent-es contractuel-les de tous les secteurs de la Fonction publique.

Aujourd'hui, un-e agent-e sur cinq n'est toujours pas titulaire alors que les missions sont pérennes et nécessitent des personnels formés, et correctement rémunérés : contractuel-les de droit public, de droit privé ou fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recruté-es sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou uniquement mises en œuvre par le biais de contrat comme par exemple les AESH. Ce sont des personnes à qui l'administration impose des temps partiels et des salaires faibles. Cette situation touche plus particulièrement les femmes et les jeunes.

Lors de cette journée, un temps d'échange a été consacré aux conséquences de la Loi de transformation de la Fonction publique (LFTP) et des multiples dérogations qu'elle a ouvertes pour faciliter le recours à l'emploi contractuel en lieu et place de l'affectation de

titulaires. Les évolutions des décrets qui régissent les dispositions applicables aux collègues contractuel-les et les mesures intermédiaires à défendre pour améliorer les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des agent-es sous contrats étaient



également à l'ordre du jour. Lors du rassemblement, la FSU avait convié des représentant-es des partis politiques pour échanger. Elle exige un plan de titularisation et de résorption de la précarité dans la Fonction publique. ♦

Sandrine Charrier

Extrême droite

Le simplisme est de retour

Après le chaos de la finale de la Ligue des champions au stade de France, l'extrême droite ressort ses traditionnels arguments simplistes pour l'expliquer.

Le mardi 28 mai 2022, avait lieu au stade de France, la finale de la ligue des champions qui opposait le club du Real de Madrid au club anglais de Liverpool. Cette finale s'est retrouvée retardée de 36 minutes, en raison de la gestion catastrophique de bousculades et tentatives d'intrusion de supporters

sans billet. Ceux-ci ont été traités avec brutalité par les forces de l'ordre, qui ont fait une nouvelle fois un usage disproportionné de gaz lacrymogènes. Le Préfet de police Lallement et le ministre de l'intérieur Darmanin ont tenté l'un et l'autre d'argumenter mais sans convaincre, sur l'origine de ce chaos : une fraude massive aux faux billets détenus par des supporters anglais. Un tel spectacle en Seine-Saint-Denis ne pouvait que raviver les vieux réflexes des leaders d'extrême

droite. La candidate battue du Rassemblement national, après s'être émue de l'image donnée de la France, sans attendre les résultats d'une éventuelle commission d'enquête sénatoriale, a dénoncé l'origine (selon elle) de ce désastre, « la délinquance ». Pour elle, « Le département de la Seine-Saint-Denis est hors de contrôle », a-t-elle jugé, ajoutant que cet « effondrement rattrapera tout le monde ». Quant au président du RN, il qualifie de « hordes sauvages », des supporters

victimes, soit d'escroquerie non anticipée, soit de bug numérique lors de la lecture de leur billet. Le leader de Reconquête, dans la même verve, n'hésitait à enfoncer le clou en traitant les victimes de « racaille » responsable d'avoir « agressé autour du Stade du France ». Des raccourcis d'analyse propres aux partis d'extrême droite, omettant toute remise en cause des brutalités policières, espérant trouver un écho en période électorale. ♦

Alain Séné



Législatives

Des enjeux syndicaux

La situation politique est lourde d'incertitudes et d'inquiétudes mais aussi d'ouverture et d'espoirs.

L'élection présidentielle a été marquée par une tripartition du paysage politique. Une première force, néolibérale et autoritaire, a permis la réélection d'un Président qui entend poursuivre la politique de destruction des droits sociaux, dont la mise en œuvre lors de son premier quinquennat a

largement contribué à l'accession de la candidate de l'extrême droite au second tour et à sa progression en voix par rapport à 2017. L'élection a également été marquée par un fort taux d'abstention, en particulier dans les classes populaires ainsi que chez les jeunes, signe de malaise démocratique.

Mais l'élection a aussi été caractérisée par la manifestation d'une volonté de rupture avec

le libéralisme en particulier dans la jeunesse et les quartiers populaires. L'accord électoral conclu entre les principales forces de gauche dans la perspective des élections législatives est de nature à amplifier cette dynamique. Elle réouvre également le jeu politique et permet d'envisager que le programme de régression sociale porté par Emmanuel Macron ne soit pas une fatalité. Cela redonne espoir dans la capacité du mouvement social à construire le rapport de forces nécessaire.

La FSU appelle à aller voter massivement à l'élection législative. Elle appelle à battre inconditionnellement l'extrême droite, mais aussi à rejeter les forces portant les politiques néolibérales qui ont contribué à diffuser et à favoriser la progression de ses idées.

La responsabilité des organisations syndicales, et donc de la FSU, est de peser pour placer les enjeux sociaux au centre

Arrêt de travail

Fusionner les certificats d'arrêt de travail et d'accident de travail, telle est la nouvelle trouvaille des technocrates pour mettre en place une nouvelle procédure visant à simplifier la prescription des arrêts de travail pour les professionnel·les de santé. Cela doit rendre plus lisible les démarches pour les employeurs comme pour les salarié·es avec notamment la mise en place d'un téléservice. Mais l'objectif semble raté comme il le fut pour le projet du dossier médical partagé (près d'un milliard d'euros dépensé en pure perte).

Selon des syndicats de médecins, qui n'ont été à aucun moment concertés, il s'agit d'une nouvelle usine à gaz qui, loin de rendre les choses plus faciles, les complique.

En effet, auparavant, le formulaire de déclaration d'accident de travail comprenait l'arrêt de travail éventuel, mais ce n'est plus le cas. Maintenant, en plus de la déclaration d'accident de travail. Un arrêt de travail est exigé.

du débat public comme elles l'ont fait pendant la campagne de la présidentielle, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques mais avec la volonté de nourrir les dynamiques de progrès social et avec la volonté de porter au plus haut les revendications du monde du travail – revalorisation salariale et des pensions, investissements dans les services publics, abrogation de la loi TFP, retraite à 60 ans à taux plein, égalité femmes-hommes à commencer par l'égalité salariale, politique d'accueil de tous et toutes les réfugié·es, changement de politique économique et sociale pour faire face à l'urgence climatique, respect des libertés publiques – afin qu'elles se traduisent en mesures législatives et réglementaires. ♦

Matthieu Leiritz

Télétravail : alerte surveillance

Début mai, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a publié son rapport pour l'année 2021, année pendant laquelle un salarié sur cinq a télétravaillé. Afin de contrôler l'activité de leurs employés en télétravail, certains employeurs dépassent les bornes et ont eu recours à des logiciels d'enregistreur de frappe sur le clavier, de géolocalisation ou de vidéosurveillance. La Cnil a reçu plus de plaintes en 2021 concernant la surveillance des salariés par leurs employeurs : 83 % de celles reçues concernaient des dispositifs de vidéosurveillance au travail, via des caméras dans l'entreprise, mais aussi via les webcams depuis l'essor du télétravail. Marie-Laure Denis, la présidente de la Cnil, précisait qu'un employeur ne peut pas exiger d'un·e salarié·e qu'il ou elle active sa caméra en permanence lors d'une visioconférence.

Retraité-es : un premier succès

Les actions successives des organisations de retraité-es du G9 ont arraché à Emmanuel Macron la promesse d'une revalorisation des pensions de retraite de base. Celles-ci seront en effet, de nouveau indexées sur l'inflation, à compter du 1^{er} juillet prochain et la mesure intégrée au projet de « loi en faveur du pouvoir d'achat », présenté devant la nouvelle assemblée élue.

Les organisations du G9, lors d'une conférence de presse, lundi 23 mai, ont demandé que la revalorisation des pensions de base soit de 4,5 %. Elle sera finalement de 4 %.

Elles souhaitent aussi sa rétroactivité depuis le 1^{er} janvier 2022 car de plus en plus de retraité-es connaissent la précarité. Cette revalorisation exceptionnelle doit s'accompagner d'une élévation des seuils de revenu fiscal de référence (RFR), servant à fixer le taux de la Contribution sociale généralisée (CSG) des retraité-es. S'il n'est pas relevé au même niveau, ce que les retraité-es vont gagner en hausse des pensions, certain-es vont le perdre en dépassant les seuils de RFR. C'est ce qui s'est passé lors de la revalorisation de 1,1 % avec des seuils de RFR augmentés de 0,2 %.

Cette victoire est une étape car le compte n'y est pas : en 10 ans, les retraité-es ont perdu l'équivalent d'un mois de pension et ils et elles réclament toujours l'indexation des pensions sur le salaire moyen.



Observatoire des inégalités

La France des riches

Basé sur des données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le rapport publié mercredi 1^{er} juin par l'Observatoire des inégalités, dresse un état des lieux de la richesse en France.

Pour l'Observatoire des inégalités, le seuil de richesse correspond à un niveau de vie équivalant à deux fois le niveau de vie médian, soit 3 673 euros par mois après impôts pour une personne seule ou 5 500 euros pour un couple. 4,5 millions de personnes, soit 7,1 % de la population, seraient ainsi considérées riches. Une part en baisse puisqu'elle était de 8,6 % en 2010.

Autre forme de richesse à laquelle s'est intéressé l'Observatoire des inégalités : le patrimoine – biens immobiliers ou financiers –. 4,6 millions de ménages, soit 16 % des foyers, sont considérés comme « fortunés » et disposent de plus du triple du patrimoine médian – soit plus de 490 000 euros. Ces grandes fortunes sont de plus en plus nombreuses.

Le rapport reprend également les résultats d'une étude réa-

lisée par l'Institut des politiques publiques (IPP) pour analyser l'impact du dernier quinquennat sur les ménages. Résultat : les réformes fiscales engagées ces cinq dernières années (transformation de l'ISF en un impôt sur la fortune immobilière, ou réduction de l'imposition des revenus financiers) n'ont produit aucun bénéfice pour les 5 % les plus pauvres mais ont bénéficié aux « très très riches ».

Avec un âge moyen de 57 ans, les 10 % les plus aisées sont sur-représentées parmi les cadres supérieur-es, du privé et du public. 30 % des super-

riches (les 1 % les plus aisés dont le niveau de vie mensuel, après impôts, dépasse 6 500 euros) vivent à Paris ou dans les Hauts-de-Seine alors que ces deux départements abritent 5 % de la population. Les riches privilégient également certains arrondissements de Lyon ou de Marseille, les villes à proximité de la Suisse ou les banlieues cossues de grandes villes comme Lille.

Selon des données d'Eurostat, la France est en quatrième position des pays européens où les riches sont les plus riches. ♦

Clara Chaligny

Droit au logement

Depuis le 5 mars, date anniversaire de la loi pour le droit au logement opposable (DALO), 152 familles mal-logées et prioritaires occupaient la Place de la Bastille à Paris dans l'espoir que l'État s'engage à leur relogement. C'est chose faite. La préfecture s'est également engagée à fournir une solution d'hébergement à 22 personnes sans domicile fixe qui s'étaient jointes à la mobilisation. Le préfet de police avait par 4 fois pris des arrêtés d'interdiction de manifester. Le 22 avril 2022, malgré une manifestation déclarée en préfecture, la police était intervenue violemment contre les familles et le porte-parole du DAL. Mais il reste beaucoup à faire : en 2020, « 77 684 ménages reconnus au titre du DALO étaient en attente d'une proposition de logement depuis 1 à 13 ans » selon le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD).

France Télécom

Procès en appel

Le procès en appel des anciens dirigeants de France Télécom s'est ouvert mercredi 11 mai à Paris, condamnés en première instance pour harcèlement moral, à la suite d'une série de suicides de salarié-es.

En décembre 2019, la condamnation à l'encontre de France Télécom et ses dirigeants, dans « l'affaire des suicides » par le tribunal de Paris, fut un tournant dans le droit pénal du travail en consacrant la notion de harcèlement institutionnel ; les peines prononcées furent maximales. Le procès en appel de six ex-dirigeants de France Télécom a donc débuté devant la cour d'appel de Paris, et se déroulera jusqu'au 1^{er} juillet. L'entreprise n'a pas fait appel, reconnaissant « les souffrances des victimes », et désirant « tourner la page ». Lors des premières audiences, l'ex-PDG Didier Lombard a réaffirmer son innocence, clamé qu'il n'avait pas été « écouté », se



L'entreprise n'a pas fait appel, reconnaissant « les souffrances des victimes », et désirant « tourner la page ».

lamentant même d'être « [...] accusé de complot pour blesser les salariés [...] ». En 2007, il avait pourtant mis en place une politique visant à déstabiliser les salarié-es pour les inciter à quitter l'entreprise « par la porte ou par la fenêtre » et qui avait dénoncé ensuite

« une mode des suicides » dans son entreprise. Propos difficile à entendre pour les 173 parties civiles qui, à travers la voix de représentant-es des syndicats espèrent que le tribunal « confirme le jugement de 2019 », et que « la culpabilité des dirigeants soit à nouveau reconnue ». ♦

Alain Senée

Elections chez les Uber

Parodie de scrutin

Potentiellement, 100 000 salarié-es de livraison et du VTC étaient appelé-es du 9 au 16 mai à désigner leurs représentant-es.

Alors que les syndicats CGT et SUD ont longuement hésité à y participer pour finalement décider d'en être pour construire un rapport de force, les organisations de lutte contre l'ubérisation (collectif des livreurs autonomes de plateformes et l'intersyndicale nationale VTC) ont refusé, dénonçant une parodie de

dialogue social. Pour ces dernières le but des élections est « d'éliminer le faisceau d'indices qui entraîne la requalification des travailleurs en salariés ». Une absence de débat public, un nombre d'inscrit-es inconnu, une représentativité syndicale bafouée, des ordres du jour du collège des représentant-es décidés par les plateformes qui éviteront les questions urgentes (insécurité, temps de travail, rémunération), cette élection vise au

final à créer un accord de branche et un statut tiers. Cet accord contournerait alors ce qui existe : la convention collective du transport et celle de la branche livraison. Les travailleurs et travailleuses sans papiers sont les grandes absentes de ce scrutin alors que la reconnaissance d'un statut de travailleur-euse leur donnerait la possibilité de lancer la procédure de régularisation. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Chlordécone

Les Antillais et Antillaises étaient dans la rue le 28 mai contre le non-lieu que pourrait prononcer un Procureur de la République sur le scandale sanitaire du chlordécone. Des plaintes ont été déposées depuis 2006 pour mise en danger de la vie d'autrui et empoisonnement. Les organisations FSU, Fondation Copernic, Confédération Paysanne, ATTAC France, CGT et Solidaires ont sollicité un rendez-vous le samedi 28 mai 2022 auprès de la Ministre de l'Outre-mer et du Ministre de la Justice. Elles exigent que l'État prenne enfin ses responsabilités.

Urgences

20 % des services d'urgence en France sont menacés de fermeture.

60 départements enregistrent une situation intenable. 120 services sont contraints de limiter leur activité. 14 des 32 plus gros CHU sont touchés. La période estivale s'annonce catastrophique avec une tension jamais vue. L'association SAMU-urgences de France a dressé une liste : manque de médecins, d'infirmier-es, de lits. LE CHU de Bordeaux a déjà instauré un « accès régulé » de 20 heures à 8 heures et celui de Grenoble s'apprête à suivre. Certains hôpitaux ont dû suspendre l'activité des urgences, comme celui de Chinon où de nombreuses soignant-es sont en arrêt maladie. Lorsque les services restent maintenus, de nombreux malades sont envoyé-es vers d'autres structures. Certains établissements ont décrété un plan blanc et déprogramment des opérations. Patrick Pelloux, président de l'association des médecins urgentistes (Amuf) craint des décès inopinés et involontaires pour cet été. Les syndicats et collectifs réclament une revalorisation des gardes et astreintes de nuit et week-end. Un dossier explosif qui s'impose à la nouvelle ministre de la santé avec une grève nationale le 7 juin.

Lure : convergence des services publics

Un temps fort de la campagne lancée par la convergence nationale des collectifs de défense des services publics (SP), dont la FSU est membre, est programmé à Lure (70) du 12 au 14 mai 2023. Il prendra la forme d'un rassemblement. Des échanges, des ateliers et une manifestation sont prévus. Il s'agit pour la convergence de poursuivre le travail unitaire entrepris de valorisation des services publics. Elle propose des alternatives aux politiques publiques actuelles. Lure s'inscrit dans une programmation d'initiatives unitaires destinées à renforcer les SP et à les développer. La FSU s'engage en y offrant ses forces. Le secteur Alternatives écologiques sociales et SP contribue activement à faire de ce moment une réussite. Il a fait des propositions au secrétariat de la FSU en termes de participation financière et de construction d'un stage avec CGT et Solidaire le 11 ou le 12 mai. La convergence a sollicité les collectifs « Plus jamais ça » et « Nos services publics » dans un objectif de rassembler les forces et faire avancer le débat public en faveur des services publics.

Job dating

« Vous recherchez un emploi ? Un nouveau métier qui a du sens ? L'académie de Versailles recrute des personnels contractuels pour la rentrée de septembre ! » Ces pratiques de *job dating* ne sont pas limitées à l'Éducation, mais concernent tous les services publics, à commencer par l'hôpital public. Outre le tranquille mépris qu'illustre la méthode pour celles et ceux qui exercent ces métiers, le déni des compétences nécessaires pour assumer le meilleur service au public, comment ne pas voir dans ces expédients la conséquence de la chute d'attractivité de métiers dont la rémunération est inversement proportionnelle à l'utilité sociale ?

Rémunérations

Dégeler le salaires des fonctionnaires

Selon l'INSEE, l'inflation ne cesse de progresser, avec 5,2 % en rythme annuel en mai. Il n'en va pas de même pour les salaires des fonctionnaires.

Les gouvernements de ces dernières années portent une très lourde responsabilité dans le déni de reconnaissance de l'engagement professionnel des agent-es du public et dans l'affaiblissement du niveau de leurs rémunérations.

Par leur obstination à maintenir la valeur du point d'indice gelée, par leur décision de décaler d'un an les mesures de carrières prévues par le protocole PPCR, ces gouvernements ont orchestré le déclassement salarial des agent-es et la pénurie de recrutements.

Seules des mesures générales, au-delà de mesures partielles pour telle ou telle catégorie, redonneraient un sens social et collectif aux carrières de la



Afin de préserver le pouvoir d'achat, il faut immédiatement dégeler la valeur du point d'indice

Fonction publique et à la reconnaissance du travail de ses agent-es pour l'intérêt général. Pour la FSU, afin de préserver le pouvoir d'achat, il faut immédiatement dégeler la valeur du point d'indice, la revaloriser dans un premier temps à la hauteur de l'inflation, par une application uniforme d'un

nombre significatif de points d'indice additionnels pour toutes, à tous les échelons de tous les grades des corps et cadres d'emplois.

Pour faire reculer toutes les inégalités, notamment entre les hommes et les femmes, comme pour préserver le niveau de vie au moment de la retraite, il faut intégrer les primes dans la rémunération indiciaire. ♦ *Matthieu Leiritz*

Pénitentiaire

Toujours plus de prison

Une politique répressive et sans effet sur la récidive continue de remplir les prisons.

La Loi de programmation et de réforme pour la justice, promettait moins d'incarcérations. Or, elle sanctuarise la peine de prison, seule peine de référence. Cet acharnement, à moyens constants, à dire et à montrer que la justice punit et qu'elle punit bien en liant la peine à l'emprisonnement vient faire

peser sur les professionnel·les des services judiciaires, des services pénitentiaires d'insertion et de probation et des établissements, une charge de travail considérable, où l'accompagnement et les plans d'action individualisés, la tenue des programmes de prévention de la récidive, laissent trop souvent place à des tâches chronophages de vérification, entraînant une perte de sens.

Le SNEPAP-FSU dans son combat combat le recours massif à l'associatif, trompe l'œil d'une privatisation rampante, aspirant toujours plus de deniers publics.

C'est en maintenant un haut niveau de qualité que le service public pourra mener à bien sa mission d'insertion et de probation et ainsi garantir une justice égalitaire sur tout le territoire. ♦ *Sandrine Chamier*

Agro-alimentaire

Une suite de scandales

Viande de cheval, œufs au fipronil, graines de sésame, lait Lactalis, œufs Kinder, pizzas contaminées et listéria dans les légumes, ces dernières années en France, les scandales sanitaires alimentaires s'enchaînent dans un schéma qui se répète.

56 contaminations à la bactérie E.coli ont été provoquées par la consommation de pizzas Buitoni, alors que plus de 300 cas en Europe seraient liés à la présence de salmonelle dans des chocolats Kinder.

Les autocontrôles réalisés par les entreprises démontrent clairement leurs limites. Il faut renforcer les contrôles de l'État. La FSU, première fédération du ministère désormais nommé « de l'agriculture et la souveraineté alimentaire » avec le SNETAP-FSU et le SNUITAM-FSU, demandent au nouveau gouvernement de faire de la sécurité alimentaire une priorité par une augmentation des moyens humains d'inspection afin de préserver la santé des citoyen·nes.

Face aux lobbys d'une agriculture productiviste et d'une industrie agroalimentaire ex-



Ces dernières années en France, les scandales sanitaires alimentaires s'enchaînent

pansionniste, l'action résolue de l'État est nécessaire. Ces dernières années en France, les scandales sanitaires alimentaires s'enchaînent dans

un schéma qui se répète, encore et encore.

Le décret attribuant la sécurité alimentaire au ministère de l'Agriculture a été publié le jeudi 2 juin au Journal officiel. L'annonce avait été faite le 12 mai dernier, en réponse aux scandales Buitoni et Kinder.

La sécurité sanitaire, soi-disant la priorité pour les nombreux ministres qui se sont succédé depuis de nombreuses années, a été mise à mal. Les 1 000 ETP (équivalent temps plein) disparus depuis 2010 n'ont pas été comblés. Seule une centaine d'ETP a été annoncée en 2022, un effort notoirement insuffisant au regard des enjeux. 

Matthieu Leiritz

Grève aux Affaires étrangères

Au Quai d'Orsay, le 2 juin 2022 restera un jour particulier, celui du deuxième mouvement de grève dans l'histoire du ministère des affaires étrangères.

Depuis des années, l'empilement des réformes et la baisse de 30 % des moyens (3 000 postes supprimés depuis 2017) nourrissent de vives inquiétudes chez les agent·es du ministère des Affaires étrangères (MAE) ; l'intersyndicale réunissant la CFTC, la CGT, la FSU, Solidaires et des syndicats internes au ministère l'exprimait en ces mots : « Le quai d'Orsay disparaît petit à petit ». En avril, entre les deux tours de la présidentielle, la publication du décret abolissant le corps diplomatique agglomère toutes les crispations ; c'est l'un des chapitres de la réforme de la haute Fonction publique décidée par le Président Macron et programmée pour 2022, concernant 700 diplomates environ. L'intersyndicale lance alors un appel à la grève le 2 juin aux agent·es du ministère des Affaires étrangères de Paris, de Nantes mais aussi de l'étranger ; ce mouvement est singulier au Quai d'Orsay puisque le MAE n'a connu qu'une grève dans son histoire, en 2003. Ce jeudi matin du 2 juin, sur l'esplanade des Invalides, à deux pas du Quai d'Orsay, la mobilisation était exceptionnelle et forte de ce mouvement d'ampleur inédite, les syndicats, ont interpellé leur administration pour la tenue « d'assises des métiers de la diplomatie, du consulaire et de la coopération ».

Plateforme anti-discriminations

Depuis février 2021, 14 000 personnes ont contacté la plateforme Anti discriminations pour témoigner de leurs expériences. Sept juristes du site en lien direct avec la défenseuse des droits recueillent des récits. Ils et elles écoutent les appelant·es, les aident à convenir, en leur donnant les informations juridiques nécessaires, si l'injustice ressentie relève bien du champ de la discrimination ou s'il peut s'agir de harcèlement ou de dysfonctionnement. Dans ces cas, la personne est orientée vers la bonne structure. Le ou la juriste peut lui envoyer par mail une pré-saisine, la liste des pièces du dossier ou la mettre en contact avec le ou la délégué·e du Défenseur des droits le plus proche de leur domicile.

Congrès du SNES-FSU

Le congrès national du SNES-FSU s'est tenu du 9 au 13 mai à Montpellier. Un congrès studieux et convivial, avec de riches débats, et une volonté de mener les mobilisations afin de gagner pour les salaires et les pensions, les métiers et les services publics. Quatre thèmes ont été travaillés : « redonner du sens et du commun au second degré » ; « pour des personnels respectés et revalorisés » ; « pour une société juste et solidaire » ; « faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social ». Le congrès s'est terminé sur un appel portant un projet ambitieux pour un second degré démocratisé, avec des personnels revalorisés. Cet appel est un point de départ d'une vaste campagne publique sur l'urgence qu'il y a à reconstruire le service public d'Éducation.

Travail social

Une prime très limitée

En février, le travail social, grand oublié du Ségur de la santé, devait être enfin reconnu ; depuis la publication des décrets d'application, le SNUTER-FSU et le SNUASFP-FSU sont « vent debout ».

À Paris, lors de son discours de clôture de la conférence des métiers, Jean Castex alors Premier ministre, annonçait la revalorisation pour les personnels des métiers de l'accompagnement social et médico-social et de conclure que « *Le Ségur de la Santé...* » dont ils avaient été exclus pourrait être qualifié désormais « *...de Ségur de la Santé sociale et médico-sociale* ». L'injustice vécue par des dizaines de milliers d'agent-es allait être réparée.

Mais fin avril, le décret d'application relatif « *au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels* » était publié et à sa lecture, la déception des agent-es était im-



Un périmètre d'application de la prime très restreint.

mense. Dans la Fonction publique d'État, le SNUASFP-FSU dénonçait un périmètre d'application très restreint, excluant 80 % des corps interministériels des assistant-es de service social des administrations de l'État (ASSAE) et des conseiller-es techniques de service social des administrations de l'État (CTSSAE). Il est intervenu à maintes reprises, en vain, auprès du gouvernement, celui-ci refusant d'infléchir sa position. Dans la Fonction pu-

blique territoriale, le SNU-TER-FSU, à lecture du décret, a dénoncé le libre choix laissé à l'employeur d'attribuer ou pas cette prime aux agent-es concerné-es. Il a appelé à la grève les 31 mai et 1^{er} juin pour exiger le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) issu du Ségur de la santé (183 euros nets mensuels) pour toutes et tous. ♦ *Alain Senée*

Protection de l'enfance

La mobilisation continue

Les professionnel·les de la justice des enfants, de l'éducation spécialisée, de la protection de l'enfance, de la prévention et de la médiation, continuent de se mobiliser pour alerter sur l'état de leurs services, établissements ou associations habilités qui ne leur permet plus d'assumer leurs missions.

Ils et elles dénoncent par exemple le fait que par les dernières lois relatives à la protection de l'enfance, l'État se retire des prises en charge et de l'exercice de ses missions de prévention, alors que certains conseils dé-

partementaux, incapables d'y faire face, opèrent des choix en fonction des budgets alloués, en faisant jouer la concurrence entre les associations habilitées et des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire. Bilan : la protection de l'enfance est diverse selon les départements concernés, et les enfants ne sont pas égaux face à leur prise en charge, par ailleurs de plus en plus morcelée. Estimant que depuis trop longtemps, les politiques libérales ont déconstruit l'État social au

profit de politiques sécuritaires renforçant les mesures pénales et leur mise en œuvre, au détriment d'un travail de fond, en amont, ils et elles demandent le redéploiement des budgets des structures d'enfermement au profit des structures éducatives et revendiquent aussi la fin des politiques de mise en concurrence entre les associations habilitées en matière civile comme pénale. Ils et elles demandent que soit redonné un champ de compétence civil à la Protection judiciaire de la

jeunesse (PJJ) afin qu'elle puisse agir de nouveau au titre de l'action éducative et de la prévention, pour aider ou accompagner les départements dans le suivi des jeunes les plus en difficulté

Bien sûr, comme ils et elles l'ont rappelé au cours des deux jours de mobilisation des métiers du lien les 31 mai et 1^{er} juin, il faut pour cela des moyens humains suffisants avec une reconnaissance et une valorisation des métiers du social. ♦ *Clara Chaligny*

Enseignement

Crise de recrutement

La publication des résultats d'admissibilité aux concours externes montre que dans le premier degré comme dans le second, le nombre d'enseignant-es recruté-es sera très inférieur au nombre de postes ouverts aux concours.

Le ministère affirme que cette situation a été anticipée et que les élèves auront toutes et tous des enseignant-es devant elles et eux à la rentrée. Sa volonté inavouée est pourtant bien de favoriser le recours aux contractuel-les... que pourtant les rectorats peinent à recruter. Au final, de très nombreuses classes vont se retrouver sans professeur-e à la rentrée.

Depuis six mois, le ministère refuse de publier les chiffres des inscrit-es aux différents concours. Il s'est donc évertué à cacher l'ampleur des effets de la réforme qu'il a imposée, alors que le nombre de candidat-es ne cesse de se réduire depuis 20 ans.

Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), alternant-es, contractuel-les, AED en préprofessionnalis-



La crise de recrutement est systémique, faute, notamment, de revalorisation et d'amélioration des conditions de travail.

tion : aucun de ces dispositifs ne fait le plein. Les résultats parus ces derniers jours prouvent que la crise de recrutement est systémique, faute,

notamment, de revalorisation et d'amélioration des conditions de travail.

Pourtant la FSU avait alerté sur les conséquences structurelles immédiates de la réforme.

Dans un communiqué, la FSU estime « qu'il est urgent de réagir pour assurer un recrutement à hauteur des besoins : revalorisation du salaire ; concours supplémentaire transitoire et report des postes inscrits au budget et non pourvus pour la session suivante ; systématisation des listes complémentaires ; amélioration des conditions de travail, de formation et d'entrée dans le métier avec un retour à un mi-temps pour toutes et tous dès la rentrée ; des moyens pour la formation et l'accompagnement des stagiaires ».

Pétition CMPP

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) doit rédiger un nouveau texte afin de remplacer l'annexe 32 qui définit les « Conditions techniques d'agrément des Centres Médico-Psychopédagogiques de cure ambulatoire ». Les CMPP sont des lieux de soin où enfants, adolescents et familles viennent adresser leurs souffrances psychiques, angoisses, symptômes, contribuant à lutter contre l'isolement social qui en découle et à y apporter un certain soulagement. Ils sont composés d'équipes pluridisciplinaires s'appuyant sur des références multiples et complémentaires. Une pétition réunit celles et ceux qui s'opposent à une volonté politique de « mettre fin à l'esprit du travail qui anime les CMPP depuis leur création, au profit d'autres méthodes et d'autres organisations qui montrent déjà, en particulier avec la mise en place des plateformes, leurs limites, voire leurs effets délétères ».

Elle est signable là : <https://chng.it/w7BXL7vm>,

Bac : sujets de SES très orientés

Deux sujets sur les trois au choix de l'épreuve de spécialité SES (sciences économiques et sociales) en voie générale étaient idéologiquement orientés, en décalage total avec les analyses scientifiques et les enjeux de société qui pourtant inquiètent notamment et particulièrement les jeunes. Il était demandé aux candidat-es de « montrer », sans possibilité de nuance ou de débat, que « l'approche en termes de classes sociales, pour rendre compte de la société française, peut être remise en cause » ; que « l'innovation peut aider à reculer les limites écologiques de la croissance » ; que « l'action des pouvoirs publics en faveur de la justice sociale peut produire des effets pervers ».

Ces sujets illustrent des problèmes de fond : des programmes qui ne font pas assez de place aux problématiques et aux débats, des épreuves qui, dans leur conception même, tendent à évacuer le débat et la problématisation.

La FSU confirme son mandat de l'instauration de pré-recrutements massifs sans contrepartie de service, seule solution pour générer un flu suffisant de candidatures, et l'instauration d'un plan pluriannuel de recrutements. Le principe du recrutement par concours est remis en cause et menacé. La FSU réaffirme qu'elle y est attachée dans un objectif d'égalité d'accès au service public d'éducation sur tout le territoire. ♦

Sandrine Charrier

Expérimentation Marseille généralisée

Alors que l'expérimentation de « l'école du futur » a tout juste débuté, le président Macron en annonce la généralisation.

L'école subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. Les inégalités augmentent. Le métier est en perte d'attractivité, les conditions de travail se dégradent. Malgré l'urgence, le chef de l'État poursuit son projet libéral. Il ne s'agit pas pour lui de donner plus à ceux et celles qui ont moins. 21 des 59 écoles retenues pour l'expérimentation à Marseille ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. Les 2,5 millions d'euros attribués après sa venue à Marseille ne profiteront ni aux écoles en REP et REP+, ni à l'avancée de la rénovation des bâtiments délabrés.

La généralisation de l'expérimentation risque de mettre à mal les règles d'attribution de postes jusqu'à là en vigueur : recrutements par une commission composée d'un-e directeur-trice et d'un-e adjoint-e, postes à « exigence particulière » donc profilés. Cette instauration d'une forme de hiérarchie dans les écoles, cette contractualisation des moyens octroyés, si elle se généralise, mettra les écoles en concurrence et permettra de nommer des personnels en dehors de toute transparence. Le SNUipp-FSU et la FSU réfutent cette vision de l'École. Le service public d'éducation a d'autres urgences. Inégalités scolaires, crise du recrutement, salaires en berne, l'urgence appelle la communauté éducative à se mobiliser contre ce projet mortifère.



© THE WES/ALIA

Français à l'étranger Grève à l'AEFE

Les textes présentés en comité technique du 21 mars, qui redéfinissent les positions administratives des personnels détachés, ont été radicalement modifiés lors de l'arbitrage interministériel.

À la demande de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP), le recrutement des détachés se fera désormais sans consultation des commissions paritaires. Encore plus à l'étranger, c'est la porte ouverte à l'arbitraire et à l'opacité. Cela représente une attaque sans précédent contre le paritarisme à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), conséquence à retardement de la loi de transformation de la Fonction publique, dont la FSU au niveau national revendique l'abrogation.

Les avancées obtenues en matière de rémunération lors du



Tout le travail de dialogue social préalable n'a donc servi à rien.

comité technique de l'AEFE ont été supprimées : les corrections des inégalités en matière de primes statutaires ou de prestations sociales ont été balayées par l'arbitrage de la DGAFP. Tout le travail de dialogue social préalable n'a donc servi à rien. Ces décisions sont vécues comme une provocation par les personnels et

suscitent leur colère et leur indignation.

C'est pourquoi à l'initiative de la FSU, l'intersyndicale (FSU, UNSA, SGEN-CFDT) a lancé un appel à la grève auquel les personnels ont répondu par une forte mobilisation. Il s'agit d'une première étape, les syndicats Hors de France de la FSU saisiront toutes les occasions pour porter les revendications des personnels. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Mutation d'enseignant-es

Mise au pas au ministère

Le tribunal administratif de Montreuil a validé les mutations imposées à six enseignant-es de l'école Pasteur de Saint-Denis, légitimant ainsi la mise au pas engrangée dans l'Éducation nationale.

Les soutiens s'étaient multipliés depuis l'annonce de la mutation le 22 avril. Des rassemblements ont montré la détermination des professeur-es, des personnels, des familles à refuser ce type de procédures. Les organisations syndicales accompagnent unitairement

l'école. Pour elles, cette sanction témoigne d'une gestion s'éloignant de plus en plus des valeurs du Service public pour devenir arbitraire. Convocations répétées, intimidations et pressions, empêchement à être accompagnée en audience, les remontées du terrain font état d'attaques contre les droits des personnels.

Pour l'avocat Arie Alimi, des libertés fondamentales, syndicales, pédagogique, sont bafouées. L'administration s'est appuyée sur des propos dif-

famatoires tenus par un journal d'extrême droite prétendant que « le système en auto-gestion qui s'est installé peu à peu a conduit l'école Pasteur à ne plus être une école de la République ». Avec ces six mutations d'office on assiste concrètement à une forme de gestion, managériale, brutale permise par la Loi de transformation de la Fonction publique et la suppression des commissions paritaires.

À suivre... ♦

M.-R. R.-M.



Évaluations d'écoles

Le dispositif étendu au primaire

En janvier 2022, le Conseil d'évaluation de l'école (CEE) a étendu son dispositif d'évaluation aux écoles primaires, dispositif préalablement expérimenté dans les établissements de l'enseignement secondaire.

Créée par l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) s'est substitué au Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO). En octobre 2020, il avait présenté le nouveau dispositif d'évaluation des établissements du secondaire en deux étapes, auto-évaluation temps suivie d'une évaluation externe.

Le dispositif aux écoles primaires devait débuter en janvier à raison d'une école par département mais le SNUipp-FSU, premier syndicat du premier degré, a obtenu sa suspension en raison de la crise sanitaire, avant une reprise en mars. La démarche reste identique à celle du second degré : une auto-évaluation liant acquisitions et résultats des élèves aux pratiques professionnelles et choix opérés par les enseignant-es suivie d'une visite d'évaluateurs et évaluatrices externes à l'école,

certain-es mêmes extérieur-es au monde de l'Éducation. Ce diagnostic sera une préfiguration du projet d'école, actuellement rédigé par la seule équipe pédagogique.

Le SNUipp-FSU, est opposé à cette démarche qui s'inscrit dans la droite ligne de la culture de l'évaluation, projet cher à l'ex-ministre Blanquer, qui n'a eu de cesse d'imprimer une culture statistique et de performance au sein du système scolaire. La place donnée aux familles et aux élu-es pourrait également entraîner des ingérences voire des pressions. Le SNUipp-FSU dénonce les dangers d'un tel dispositif qui s'accorde parfaitement au projet de libéralisation de l'école

voulu par le Président de la République. Des crédits pour- ront être attribués à une école plutôt qu'à une autre en fonction des résultats ou d'un projet, comme à Marseille où, seules les écoles participant à l'expérience présidentielle ont reçu une subvention de 40 000 €. C'est un système scolaire à deux vitesses qui s'installe avec la mise en concurrence des écoles. Les difficultés que connaissent certains établissements scolaires ne seront pas éludées pour autant ; déjà mise en danger durant le précédent quinquennat, l'ambition de la réussite de tous et toutes s'éloigne tous les jours un peu plus. ♦

Alain Senée

Médiation préalable

La médiation préalable est devenue obligatoire dans l'Éducation nationale depuis le 2 avril 2022 dans les académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Montpellier et depuis le 1^{er} juin 2022 pour Bordeaux, Lyon, Nantes, Nice, Normandie, Paris, Rennes, Versailles. Elle a pour but de régler avec l'aide d'un tiers médiateur, un litige par un accord amiable entre agent-es et administration employeur, afin d'éviter une procédure devant le tribunal administratif.

La saisie d'un juge ne peut donc dorénavant se faire qu'en cas d'échec de la médiation. Une saisie du tribunal administratif sans avoir effectué la procédure de médiation préalable obligatoire, sera rejetée par le juge et transmise au médiateur compétent.

Bac : ruptures d'égalité et désorganisation

Les épreuves de spécialités du baccalauréat général en ce mois de mai institutionnalisent les inégalités de traitement entre les élèves. Les conditions de passation et de correction sont souvent inacceptables pour les élèves comme pour les personnels.

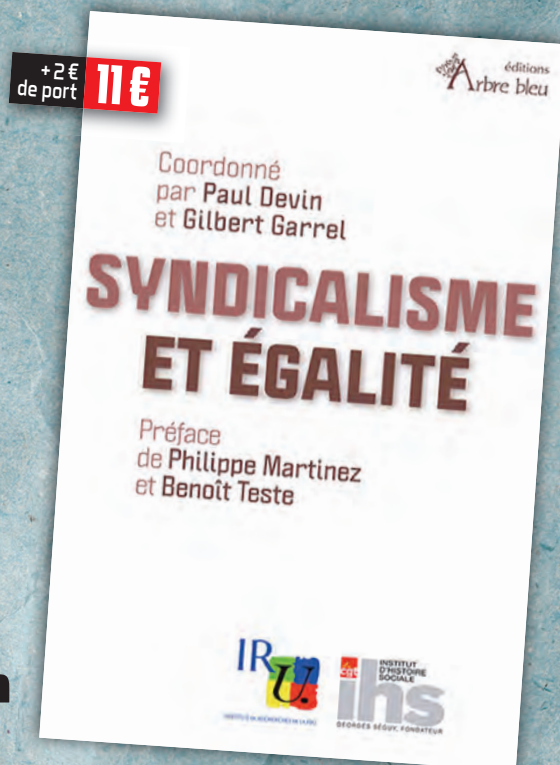
Ainsi, des élèves du même lycée et de la même classe ont parfois eu des sujets différents selon le jour de la convocation, et avec des différences de niveau importantes entre les sujets d'un jour à l'autre dans certaines disciplines.

De fait, ces épreuves – décalées en mai exceptionnellement cette année – marquent le terme de l'année scolaire car il est difficile ensuite de renouer avec le fil des apprentissages et des programmes. Il est ainsi invraisemblable de placer ces épreuves en mars l'an prochain (comme prévu par la réforme Blanquer), à moins de vouloir absolument réduire l'année de Terminale à deux trimestres et renoncer au tiers des programmes...

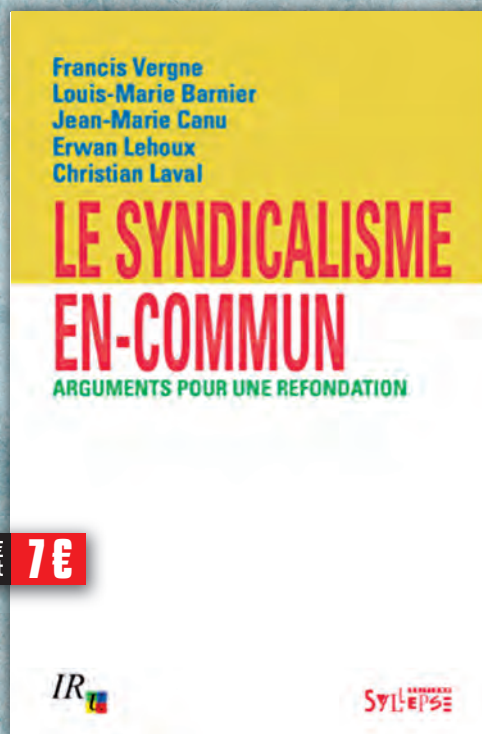
En outre, la multiplication des épreuves alors même que les cours sont maintenus, l'accumulation des convocations et corrections pour les professeur-es, dégradent considérablement les conditions de passage et d'évaluation pour les élèves et les conditions de travail des personnels.

Une remise à plat du baccalauréat est indispensable et urgente. Le SNES-FSU demande le retour des épreuves terminales et nationales dès 2023.





Penser et agir l'avenir du syndicalisme



Droits des femmes : défenses et conquêtes



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée, Valérie Soumaille.

**Les droits acquis par les femmes en
un siècle ne garantissent toujours pas l'égalité.
Quand ils ne sont pas menacés...**

Quel que soit le pays, quelles que soient les conditions de vie, les femmes ont et auront toujours des droits à défendre et d'autres à conquérir. Leur combat est un combat de chaque jour face aux représentations, aux pratiques et aux structures masculines de pouvoirs, leurs revendications sont universelles. En France, les luttes ont permis progressivement d'obtenir des droits visant à assurer parité, égalité professionnelle et l'arrêt des violences sexistes et sexuelles que ce soit dans la sphère privée, dans

la sphère professionnelle ou dans les lieux publics. Malgré les avancées, de nombreuses inégalités persistent. Ce sont les femmes, premières de corvée pour nombre d'entre elles, qui ont le plus souffert de la crise sanitaire. Elles ont cumulé tâches ménagères, soins aux enfants et activités professionnelles. Pour certaines cela a entraîné une grande précarité. Ce sont d'abord elles qui subissent les horaires flexibles sur des métiers non valorisés et moins payés et, comme l'explique Pauline Delage sociologue, sont affectées en premier lieu par les coupes

...
budgétaires dans les services publics alors que le gouvernement prétend faire de l'égalité la grande cause du quinquennat. À cela s'ajoutent les violences conjugales qui ont explosé pendant les confinements, un contrôle de leur corps et de leur tenue vestimentaire dans l'espace public et une parole qui continue d'être méprisée voire ignorée. Les droits des femmes ne sont jamais acquis. Dans certains pays, aux États unis avec la remise en cause de l'IVG, en Afghanistan où le port de la burka leur est imposé dans l'espace public et l'école interdite, en Ukraine où le viol est une arme de guerre, les droits fondamentaux disparaissent. La FSU, comme la LDH, Oxfam et d'autres associations féministes continuent à combattre tous les mécanismes fondés sur une différenciation et une hiérarchisation sur le genre. Sur les terrains du droit, de la justice, des politiques publiques, des entreprises, de l'éducation, la santé, la culture et la formation professionnelle. Ces organisations portent avec détermination un plan d'urgence pour promouvoir des politiques publiques en faveur des femmes, en finir avec les inégalités dans le monde du travail, s'attaquer au fléau des violences sexistes et sexuelles et adopter une solidarité féministe en France et partout dans le monde. Le 8 mars, journée internationale de lutte pour le droit des femmes et le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes doivent être deux inscrites durablement au calendrier des luttes.

Bilan Macron : loin du compte



Si le gouvernement affiche la promotion de l'égalité, il décide de coupes budgétaires qui affectent surtout les femmes.

Alors que le président Macron avait déclaré faire de l'égalité femmes-hommes la grande cause de son quinquennat. Selon le constat, fait par la FSU mais aussi par Oxfam dans un rapport publié récemment, on est très loin du compte.

La question des droits des femmes est certes inscrite à l'agenda politique. Mais si le gouvernement affiche la promotion de l'égalité, il décide de coupes budgétaires qui affectent surtout les femmes. Concrètement, l'ensemble des moyens labellisés « égalité femme-homme » représente 0,25 % du budget général en 2022. Le ministère dédié aux droits des femmes que réclament les associations féministes a été relégué à un secrétariat d'État en 2017, empêchant la priorisation des enjeux. Aujourd'hui ministère délégué, il bénéficie de moins de poids et moins de budget.

La situation professionnelle et financière des salariées du privé comme du public ne s'est pas améliorée. La mesure-phare de l'index pour lutter contre les inégalités dans le privé est très critiquée. Le paramétrage de l'outil a été conçu

en évitant de faire apparaître les inégalités structurelles (plancher collant, plafond de verre) avec une part variable de rémunération créant des discriminations indirectes non prises en compte. De fait il génère de l'opacité et au final peu d'entreprises sont sanctionnées quand les femmes demeurent payées 23 % de moins que les hommes. Dans la Fonction publique, les inégalités sont maintenues, à 19 % sur le quinquennat avec les accords égalité signés en 2018 très défavorables aux femmes.

Si la crise sanitaire a mis en lumière l'utilité sociale des métiers du soin et du lien essentiellement occupés par des femmes, les augmentations de salaire récentes restent nettement insuffisantes. Les premières de corvée demeurent les dernières de corvées dans les politiques d'égalité. De plus, plusieurs études ont montré que le recours au télétravail avait aggravé les conditions de vie pour nombre d'entre elles, contraintes de mener de front vie familiale et vie professionnelle. Le temps partiel constitue également une autre source d'inégalités avec 78 % des

Du ministère plein et entier à la délégation : un recul

En 2012 Najat Vallaud-Belkacem est ministre des Droits des femmes, de plein exercice. Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes est créé. En février 2016 Laurence Rossignol est nommée ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

La connotation sexiste qui renvoie les femmes dans la sphère domestique interroge. En 2017 Marlène Schiappa est nommée secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

En 2020 Élisabeth Moreno est nommée ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances sous la tutelle de Jean Castex.

emplois à temps partiel occupés par des femmes.

Si quelques avancées sont à relever, PMA pour toutes, délai d'allongement du délai IVG, plan national contre l'endométriose, elles relèvent plus des mobilisations et du soutien de députées que de décisions du gouvernement.

Concernant les violences faites aux femmes, si quatre lois ont été adoptées suite à #metoo, les moyens pour leur mise en œuvre manquent cruellement. Alors que 213 000 femmes par an sont victimes de violences, seuls 500 bracelets sont actifs et il n'y a que 3 000 « téléphones grave danger » disponibles. Les places en hébergement d'urgence manquent.

Enfin, au niveau de la parentalité, les femmes sont pénalisées : congé de maternité et de garde d'enfant malade peu assurés par les hommes, 230 000 places manquantes en crèche d'où des carrières ralenties. Le pouvoir, empreint de représentations sexistes, s'interroge insuffisamment sur les mesures qui permettraient une véritable articulation vie privée et vie professionnelle pour les femmes. ♦

Droits des femmes en dates



40 ans après la légalisation de l'IVG le droit à l'avortement reste une bataille.

Il a fallu attendre 1965 pour que la loi autorise les femmes à travailler sans l'accord de leur mari, 2014 pour une levée totale et officielle des interdictions d'exercer un métier pour une femme : le dernier étant celui de sous marinier. Les droits des femmes s'inscrivent dans un long parcours :

- ❶1875❷ première femme médecin ;
- ❶1903❷ Marie Curie devient prix Nobel de physique ;
- ❶1907❷ les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire ;
- ❶1908❷ première femme conductrice de taxi à Paris ;
- ❶1920❷ les femmes mariées peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari ;
- ❶1924❷ accès des filles à l'Université ;
- ❶1938❷ suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée ;
- ❶1944❷ droit de vote. Les femmes voteront pour la première fois lors des élections municipales d'avril 1945 ;
- ❶1976❷ le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est inscrit dans le préambule de la Constitution – suppression de l'abattement légal que subissent les salaires des femmes ;
- ❶1965❷ les femmes peuvent exercer une profession et ouvrir un compte bancaire à leur nom sans avoir à demander le consentement de leur mari ;
- ❶1967❷ légalisation de la contraception ;

- ❶1967❷ première femme pilote de ligne ;
- ❶1970❷ les femmes sont admises à Polytechnique ;
- ❶1972❷ une loi pose le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale ;
- ❶1976❷ mixité obligatoire dans tous les établissements publics d'enseignement ;
- ❶1975❷ loi légalisant l'IVG ;
- ❶1983❷ nouvelle loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes contre les discriminations sur l'accès à l'emploi ;
- ❶2006❷ loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Elle renforce les droits des femmes afin de supprimer les écarts de rémunération ;
- ❶2010❷ loi relative aux violences faites aux femmes, aux violences au sein du couple et à leurs incidences sur les enfants ;
- ❶2012❷ la loi redéfinit le harcèlement sexuel, renforce les sanctions et déploie des mesures de prévention contre le harcèlement dans le monde professionnel ;
- ❶2012❷ création d'un ministère des Droits des femmes plein et entier ;
- ❶2021❷ la loi relative à la bioéthique élargit la PMA (Procréation médicalement assistée) aux couples de femmes et aux femmes célibataires. ♦

Violences faites aux femmes

En 2017, le Président E. Macron faisait de la lutte contre les violences faites aux femmes, la grande cause de son quinquennat.

Si quatre nouvelles lois ont permis certaines avancées (allongement du délai de prescription pour crimes sur mineur-es, ordonnance de protection obtenue plus rapidement, peines alourdies pour des actes sur mineur-es, matériel de protection) le compte n'y est pas.

113 féminicides en 2021, 46 au 1^{er} juin 2022. Si les mobilisations ont contraint le Président à organiser un Grenelle, celui-ci s'est conclu par 46 engagements qui peinent à se mettre en œuvre. Les 360 millions promis ne suffisent pas selon le calcul des associations et des syndicats qui revendiquent légitimement 1 milliard.

4 femmes sur 10 qui en font la demande n'obtiennent pas de place en hébergement. La formation des agent-es qui prennent en charge les victimes et les dispositifs de protection est insuffisante. Seules 2 % de femmes victimes peuvent être équipées d'un téléphone « Grave danger ». En octobre 2021 un seul bracelet anti rapprochement était actif sur Paris, ville de plus de deux millions d'habitant-es.

La création d'une infraction d'outrage sexiste, mesure phare de Marlène Schiappa, ne correspond pas à la réalité (2 175 infractions en 2021 alors que 81 % des femmes déclaraient en 2020 avoir subi du harcèlement dans un lieu public). Elle pointe la rue mais occulte les lieux fermés (bars ou grandes écoles). Enfin la France n'applique toujours pas la convention 190 relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Le choix de garder les ministres Darmanin et Abad, accusés de viol, démontre que le gouvernement ne prend pas la mesure du changement de société vers une tolérance zéro vis-à-vis des violences faites aux femmes.



À quand l'égalité professionnelle ?



Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement de grade au choix est dorénavant instauré dans toute la Fonction publique.

Suite à la signature du deuxième accord pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique fin 2018, des plans d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes se déclinent depuis fin 2020 pour une durée de trois ans, dans les trois versants, les établissements publics administratifs, les hôpitaux publics, les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitant-es.

L'absence de plan génère une pénalité financière d'un montant de 1 % de la masse salariale de l'employeur public concerné.

Tous les employeurs publics ont le devoir de déployer un dispositif de recueil des signalements que peuvent saisir les victimes ou les témoins d'un acte de violence sexiste ou sexuel, de discrimination. Ce dispositif soutenu par la FSU est cependant loin d'être opérationnel partout, faute de finance

ment et de volonté politique.

En revanche dans les négociations, la FSU a obtenu le maintien des droits à avancement (pour une durée de cinq ans maximum) pour les femmes en situation de maternité et les agent-es en congé parental ou en disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans. Les femmes ne sont donc plus discriminées dans ces cas précis.

Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement de grade au choix est dorénavant instauré dans toute la Fonction publique. L'accord égalité de 2018 s'articule autour de cinq axes : la gouvernance des politiques publiques d'égalité ; les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ; les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière ; l'articulation vie professionnelle/vie

Cellule de veille

La FSU exige des employeurs publics une tolérance zéro sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) et doit s'appliquer la même exigence. Pour lutter efficacement contre toute forme de VSS en son sein, elle s'est dotée d'une cellule d'écoute interne. La cellule peut être saisie par les militant·es de la FSU, mais aussi par un·e tiers à condition que les faits impliquent une personne qui milite à la FSU. Elle accompagne les victimes et émet des recommandations au Secrétariat national fédéral pour traiter des situations. Animée par 12 militant·es formé·es issue·s de différents syndicats de la fédération et des deux tendances majoritaires, elle a aussi un rôle de prévention, d'information et de formation. Pour saisir la cellule de veille : vss-contact@fsu.fr.

privée ; la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

Depuis 2014, le bilan social annuel de chaque administration doit s'accompagner d'un rapport de situation comparée comprenant des statistiques sexuées sur les salaires, les déroulements de carrière, les conditions d'emplois, la formation...

Présentés au comité technique ministériel (CTM), ces documents sont un appui pour faire avancer les négociations sur l'égalité professionnelle au sein de chaque ministère de la Fonction publique mais ce sont les mobilisations et la détermination qui permettent d'obtenir des avancées.

Pour la FSU, les moyens financier doivent être dédiés afin d'éradiquer les inégalités salariales et mettre concrètement en œuvre des cellules d'écoute efficiente

Les outils désormais négociés doivent devenir de véritables leviers syndicaux. La lutte et la mobilisation syndicale sont toujours aussi nécessaires pour atteindre l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions. ♦

Des mesures d'urgence

L'égalité femmes/hommes, annoncée grande cause du quinquennat, nécessite une mise en œuvre effective, à savoir les moyens humains et financiers et des dispositifs contraignants dans une politique publique ambitieuse. Le 8 mars dernier, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, les salarié·es avec les citoyen·nes ont porté les exigences d'égalité salariale, de parentalité partagée, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Un plan d'urgence pour l'égalité est indispensable.

Pour faire disparaître les 25 % d'écart de salaire, les entreprises discriminantes et les employeurs publics doivent être sanctionnées réellement. Les indicateurs d'inégalités salariales doivent être renforcés et obligatoires. Le recours au temps partiel et aux contrats précaires doit être fortement limité et contrôlé. En matière d'hygiène de santé et sécurité, l'État devra maintenir les moyens à minima et mettre en place dans toutes les entreprises et les ministères des référent·es Égalité. Les métiers à prédominance féminine doivent être revalorisés en urgence.

Pour favoriser la parentalité partagée, le congé parental doit être davantage indemnisé, celui du père allongé et obligatoire. L'accueil collectif du jeune enfant doit être amélioré avec un grand service public petit enfance.

L'État doit rendre effectif et égalitaire l'accès au droit à l'IVG partout sur le territoire en créant et protégeant les structures et en revalorisant les centres IVG.

Un milliard d'euros doit être investi dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour former l'ensemble des professionnel·les, tripler les places d'hébergement, augmenter les dispositifs de protection (bracelet, téléphone grave danger) et financer davantage les associations et structures d'aide aux victimes de violence comme l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) qui a été contrainte, faute de moyens, de fermer son accueil téléphonique. L'État doit rendre effectif et égalitaire l'accès au droit à l'IVG partout sur le territoire en créant et protégeant les structures et en revalorisant les centres IVG. La double clause de conscience permettant aux médecins de refuser de pratiquer une IVG doit être supprimée.

Le budget dédié à l'égalité femmes-hommes, représentant 0,25 % du budget général de l'État, doit être fortement augmenté. Une analyse genrée des budgets permettant d'analyser l'impact des dépenses et recettes des budgets publics sur les femmes et les hommes est aussi un levier pour une politique féministe. La création d'un ministère plein et entier, promesse du président Macron, doit se concrétiser afin de permettre plus de marge de manœuvre et d'influence. ♦



Monde : des situations très différentes



En 2021, la Turquie décide de se retirer de la Convention d'Istanbul, un traité historique, permettant de lutter contre les violences liées au genre.

© SHUTTERSTOCK

Dans certains pays la régression des droits des femmes est tellement forte et violente qu'elle en fait oublier les avancées dans la plupart des autres pays du monde comme en Colombie récemment sur l'IVG.

Au lendemain de la journée internationale des droits des femmes 2022, Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International faisait un bilan des crises qui ont traversé le monde touchant des millions de femmes et de filles dans leur dignité, piétinant leurs droits et concluant : « Nous devons nous élever et défier cet assaut mondial contre la dignité des femmes et des fille ». Dénoncés par les ONG, associations et syndicats, le viol et les autres formes de violences sexuelles sont des armes de guerre qui infligent un préjudice physique et psychologique durable à des femmes et des filles dans les zones en conflit armés comme en Éthiopie, et en Ukraine actuellement. En 2021 en Afghanistan, les talibans, de retour au pouvoir, ont exclu les filles de plus de 12 ans de l'école, et les ont privées comme leurs aînées d'opportunités d'emploi et de création de revenus. Dernière atteinte décrétée par le chef suprême : la burka imposée dans l'espace public.

Toujours en 2021, la Turquie décide de se retirer de la Convention d'Istanbul, un traité historique, novateur et complet permettant de lutter contre les violences liées au genre, et garantissant le respect des droits des victimes en Europe, qui n'est pas non plus épargnée par ce fléau. En 2010, déjà, l'atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles était renforcée en Hongrie, avec le retour au pou-

voir du parti de Viktor Orban, le Fidesz, et son virage traditionaliste, fermant sa commission en charge de l'égalité entre les sexes, certes réintroduite depuis mais réduite au minimum. En Pologne, en 2015, c'est le parti Droit et Justice *Prawo i Sprawiedliwość* (PiS), encouragé par l'Église catholique, qui remet en cause les idées d'égalité de genre, réduisant les subventions aux associations de défense des femmes allant même jusqu'à tenter d'interdire tout droit à l'avortement avant de se raviser suite aux grèves et manifestations. Aujourd'hui, c'est aux États-Unis que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) subit les plus vives attaques : la Cour suprême pourrait annuler la jurisprudence fondant le droit à l'avortement établie il y a cinquante ans.

Pourtant l'égalité homme-femme en droit reste un objectif permanent ; certains domaines demeurent en chantier : l'égalité salariale dans l'Union européenne (UE), pourtant inscrite dans l'article 157 du traité de Rome (1957) en est un exemple avec un écart aux alentours de 15 % entre hommes et femmes. Cependant, des progrès sont à observer, pour preuve en Espagne en 2021, l'extension de douze semaines à seize pour le congé paternité. 💧

« La condition première c'est l'accès à l'École. »

L'école, un outil indispensable pour l'émancipation des filles ?

Pour une fille, la condition première pour espérer devenir une femme libre et indépendante c'est l'accès à l'École. L'éducation est un puissant levier d'émancipation au sens où l'accès aux savoirs, à un diplôme ou une qualification accroît considérablement la chance d'accéder à une activité rémunératrice pour les filles et leur famille. Cela réduit fortement le risque de subir l'extrême pauvreté — élément reconnu comme une cause majeure de mariage forcé dont sont encore victimes 12 millions de jeunes filles par an dans le monde. L'éducation peut leur donner accès aux savoirs sur leurs corps et c'est une arme incontestable pour lutter contre les tabous et les interdictions relatives à la contraception et à l'IVG — les grossesses précoces les contraignant à quitter l'école prématurément. L'éducation des filles est aussi un enjeu de développement des pays car en augmentant de 10% la fréquentation des filles à l'école le PIB du pays progresse de 3%. Pourtant, 127 millions de filles ne sont pas scolarisées sur la planète et 2/3 des adultes ne sachant pas lire sont des femmes. Pour toutes ces raisons l'ensemble des organisations syndicales et politiques, les associations et ONG doivent poursuivre et renforcer leurs actions en faveur de la scolarisation des filles.



Sigrid Gérardin, secteur Droits des femmes FSU.

Pauline Delage : « Les textes existent mais les moyens manquent. »

Sociologue, chargée de recherche au CNRS, rattachée au CRESPPA-CSU

*Votre essai de 2018 s'intitulait **Droits des femmes, tout peut disparaître. Les droits des femmes aujourd'hui en France sont en péril ?***

Oui, ils le sont. Pour deux raisons. La première pour des raisons de résistances à l'égalité. Des représentations réactionnaires sont encore à l'œuvre. Il existe toujours des mouvements qui s'y opposent. Les débats houleux sur l'écriture inclusive, avec les sorties du ministre de l'Éducation interdisant aux enseignants de l'utiliser en classe ou ceux sur la procréation médicale assistée en sont deux exemples. La seconde parce que, si l'État affiche de bonnes intentions la réalité de leur mise en œuvre démontre que ces droits sont menacés pour nombre de femmes quand les services publics sont amoindris. Si nous prenons l'IVG, alors que le délai pour pratiquer l'intervention est passé de 12 à 14 semaines, des centres où elles sont pratiquées ferment. De plus les praticiens peuvent invoquer une double clause de conscience. Cela réduit les possibilités pour de nombreuses femmes. Les femmes paient également le manque de places en crèche ou lieux d'accueil. Ce sont elles en majorité qui sont affectées au niveau salarial. Ce sont elles qui subissent les temps partiels. Les politiques publiques de la petite enfance les impactent davantage que les hommes. Lorsque je dis que tout peut disparaître ce n'est pas institutionnellement, c'est dans les faits.

Que pensez-vous de la priorité donnée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement de rue ?

Au moment de la pénalisation du harcèlement de rue, j'ai signé une tribune. Parce qu'en fait cette lé-

gislation fait doublon. Les textes de loi existent. Ce sont les moyens de leur mise en œuvre qui ne sont pas là. Avec le harcèlement de rue l'État cible la rue plutôt que les lieux professionnels ou les lieux de sorties comme les bars. Il cible certains hommes et pas d'autres. En 2000 il y a eu l'affaire des tournantes. La population ciblée était celle de jeunes hommes ou d'hommes paupérisés, racisés. Ce n'était pas celle de ceux fréquentant les grandes écoles où des viols sont commis. L'État concentre son action sur le droit pénal. Mais les moyens pour faire appliquer ce droit sont insuffisants. S'il est nécessaire de penser l'égalité, il est impératif de former des profes-

sionnels et d'éduquer à l'anti-sexisme. Renforcer les services publics, permettre aux femmes de travailler dans de bonnes conditions, d'avoir accès à la santé, de confier un enfant à un service public adapté, c'est les armer pour lutter contre toutes les inégalités.

Qu'en est-il de l'égalité professionnelle ?

De nombreux travaux permettent de dire qu'il y a eu une évolution ces quarante dernières années. Dans les années 1980, les politiques en faveur de l'égalité étaient de l'ordre du symbolique. Elles n'exi-

geaient aucune mesure. Elles relevaient d'une bonne volonté de citoyens. Puis les pouvoirs ont mis en place des indicateurs pour effectuer des rapports de situations comparées. Le problème c'est que la vision de l'égalité des dirigeants est calquée sur une vision de la mixité. Il s'agit de faire accéder des femmes à des postes de responsabilités. Des lois ont imposé des quotas au sein des conseils d'administration dans les entreprises. Certaines femmes, celles des classes moyennes et supérieures, font ainsi carrière. Ce qui est ciblé c'est la lutte contre le plafond de verre. Mais cela s'inscrit dans une politique d'affichage car de nombreuses femmes des classes populaires qui

“ Travailler la question du travail des femmes tant au niveau professionnel que domestique ”

travaillent sur des temps partiels et dans de mauvaises conditions en sont exclues. Ce féminisme néolibéral qui promeut l'égalité mais qui ne s'adresse qu'aux femmes cadres n'est pas synonyme d'une société juste. Il fait preuve d'une certaine hypocrisie car il relève d'un libéralisme bien intentionné mais qui ne consacre pas les moyens pour une véritable égalité. Enfin il faudrait que les pouvoirs publics élargissent la problématique en travaillant la question du travail des femmes tant au niveau du travail professionnel que du travail domestique. ♦

Senior Vieillir, une fatalité ?

Le poids des ans doit-il s'accompagner d'une perte des potentiels ? Jusqu'à présent, vieillissement et amoindrissement étaient considérés comme allant naturellement de pair. Depuis les travaux du Prix Nobel de médecine Shinya Yamakana, plusieurs chercheurs et chercheuses considèrent que le vieillissement est une maladie.

Il faut un jour mourir, c'est une évidence. Mais vieillir, est-ce obligatoire ? Perdre de sa vigueur, constater chaque jour un potentiel diminué, une acuité amoindrie, un dynamisme fatigué ? La question est posée par des scientifiques qui travaillent sur la génétique. L'idée que vieillir c'est perdre lentement mais sûrement ses capacités est tellement ancrée dans notre inconscient collectif que les recherches scientifiques sur la thématique sont des plus rares et des plus récentes. De nombreux scientifiques partent d'une hypothèse qui aurait jadis relevé du charla-

tanisme, mais que leurs travaux rendent aujourd'hui audible : rester jeune toute sa vie.

L'exemple du cancer

Ces chercheurs et chercheuses partent de l'idée que les effets constatés du vieillissement peuvent être vus comme des maladies. Il s'agit de les traiter en en déterminant les causes et en cherchant à y remédier comme on le fait pour les autres maladies. « Aujourd'hui, affirme Jean-Marc Lemaitre, responsable de l'équipe Génomique et plasticité cellulaire dans le développement et le vieillissement à l'institut de médecine génératrice et de biothérapies de Montpellier dont il est le directeur adjoint, on peut considérer que la vieillesse est une maladie et que, avec des stratégies adaptées, on va pouvoir la prévenir, voire la réverser. Nous avons les armes scientifiques qui permettront de guérir la vieillesse.



Non pas pour cibler des pathologies de la vieillesse, mais cibler indirectement la vieillesse en supprimant l'ensemble des pathologies. »

L'exemple de la lutte contre le cancer est avancé pour expliquer la situation actuelle des recherches contre le vieillissement. Il y a seulement un peu plus d'un demi-siècle le cancer était considéré comme une maladie incurable. Il a fallu une bataille de la communauté scientifique pour

convaincre des capacités de la science à vaincre les différentes formes de la maladie. Les laboratoires, les hôpitaux ont alors reçu des moyens considérables pour mener leurs études. Aujourd'hui les résultats sont probants : 70 % des malades sont encore en vie cinq ans après la découverte de leur cancer, ils n'étaient que 35 % il y a cinquante ans. De plus 60 % des cancers sont guéris définitivement. Alors pourquoi pas les « maladies » déterminant aujourd'hui le vieillissement ?

À quelle âge est-on senior ?



À la demande de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie a posé la question : « À partir de quel âge est-on âgé ? ». Aucune réponse ne fait majorité : si 22 % des réponses estiment qu'on le devient à partir de 70 ans, 18 % pensent qu'il faut atteindre l'âge de 80 ans. Entre les deux, sondés et sondées sont 10 % à se dire que 75 ans est un âge raisonnable. L'étude souligne les aspects anxieux auxquels l'âge est associé. « Spontanément, les Français ont de la vieillesse une vision plutôt négative, lui associant la perte des capacités, la dépendance ou la maladie », souligne le rapport. C'est dire que l'état de santé physique, la présence ou l'absence de maladies chroniques, la mobilité et l'entourage conditionnent le positionnement dans la vie sociale.

Deux domaines de recherche

Des recherches sont lancées sur deux domaines : la reprogrammation cellulaire et la destruction des cellules sénescences.

La médecine régénérative consiste à reprogrammer des cellules adultes différenciées pour d'autres « destins » cellulaires que celui qui était initialement le leur. Il s'agit de réorienter ces cellules pour qu'elles remplacent des cellules défectueuses dans le cas d'une pathologie.



Des chercheurs et chercheuses partent de l'idée que les effets constatés du vieillissement peuvent être vus comme des maladies.

Initiée par le chercheur japonais Shinya Yamakana, qui reçut pour cela le prix Nobel de médecine en 2012, la reprogrammation cellulaire est étudiée en France par de nombreux chercheurs et chercheuses du CNRS et de l'Institut Pasteur. L'Institut de génomique fonctionnelle de l'université de Montpellier 2 est particulièrement en pointe sur ces questions. Dans *Guérir la vieillesse*, un livre paru début mars, Jean-Marc Lemaitre donne des clefs pour comprendre ces recherches. En injectant certaines cellules, on peut les transformer en cellules souches qui, dès lors, deviennent pluripotentes et peuvent intervenir sur tous les dysfonctionnements constatés dans le processus de vieillissement. Un travail que l'équipe de Jean-Marc Lemaitre a réussi à opérer sur des cellules de la peau, prises sur des personnes

âgées et transformées en cellules pluripotentes.

La destruction des cellules sénescences

Le processus cellulaire classique est celui d'une division suivie d'une autodestruction. Il est à l'œuvre en permanence dans notre corps. Avec l'âge il s'opère un processus différent : des cellules dites sénescences ne sont plus détruites par le système immunitaire, elles s'accumulent et peuvent provoquer une inflammation chronique. L'idée est donc de détruire ces cellules dangereuses. Des chercheurs et chercheuses américains ont déjà réussi à produire en laboratoire des molécules aptes à cette opération. « En 2008, on a compris ce qu'était la sénescence cellulaire, explique Jean-Marc Lemaitre. A suivi le ciblage les cellules sénescences pour les détruire, et gagner plusieurs années de vie en bonne santé. » Puis, il y eut la partie programmation initiée par Shinya Yamakana, « qui a démontré qu'on pouvait réverser le destin d'une cellule. Dans le prolon-

Jean-Marc Lemaitre : « Le vieillissement est une maladie »



Directeur de recherche Inserm, Jean-Marc Lemaitre vient de publier *Guérir la vieillesse*, Éditions humenSciences.

Qu'est-ce que la vieillesse ?

La vieillesse est une perte de nos fonctions physiologiques qui s'accompagne d'un ensemble de pathologies, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, l'ostéoporose, les maladies dégénératives, etc. Nous vieillissons parce que nos cellules vieillissent. Ce qui est nouveau c'est que, après des années de recherches en laboratoire sur le vieillissement cellulaire, la communauté scientifique a abouti au consensus selon lequel un certain nombre de marques du vieillissement peuvent être mises en évidence et évoluent avec l'âge. Certaines marques sont directement corrélées à l'âge de l'individu, d'autres plutôt à son âge physiologique. Ce sont deux choses que nous distinguons. Parmi ces marques, nous en travaillons deux dans le laboratoire de Montpellier. C'est la sénescence cellulaire et la déprogrammation épigénétique.

La sénescence cellulaire ?

Nos cellules stressent tout au long de leur vie. Elles sont obligées de fonctionner en permanence, de se régénérer en cas de dommage, elles sont en contact avec l'environnement, avec ce qu'on mange, avec ce qu'on respire. Parfois la cellule peut se réparer, mais elle garde tout de même des traces, des marques. Ces fameuses traces épigénétiques (comment notre génome s'organise et exprime les gènes). On va donc avoir une déprogrammation de notre épigénétique de notre génome, c'est un des axes de notre recherche. Si la cellule ne peut pas réparer, elle s'autodétruit. La dernière solution c'est la sénescence : la cellule s'arrête de diviser, elle ne peut plus régénérer un tissu, mais elle va générer plusieurs facteurs dans l'environnement des tissus, qui va désorganiser le tissu et créer de l'inflammation. Lorsque ces cellules se développent avec l'âge, on observe les destructions des tissus, on voit que la peau est abîmée, et surtout on sait qu'une majorité des pathologies liées à l'âge sont liées à cette inflammation.

Est-ce que la vieillesse est une maladie ?

C'est la vision que je porte dans mon livre. Les deux grandes marques que sont la sénescence et la déprogrammation de nos cellules sont le dénominateur commun dans l'ensemble des pathologies liées à l'âge. Si nous vieillissons c'est parce que nos cellules vieillissent, c'est leur vieillissement qui induit les pathologies liées à l'âge. On peut considérer qu'à partir du moment où, en ciblant ces marques, on arrive à retarder le vieillissement, voire le supprimer et même rajeunir le tissu, ça veut dire que c'est ça la maladie.

gement, notre laboratoire a montré qu'on pouvait réverser le vieillissement. Ensuite les chercheurs se sont dit qu'on n'était pas obligé de réverser l'identité de la cellule pour retourner à un état embryonnaire mais qu'on pouvait peut-être déclencher la reprogrammation et regarder si cela pouvait ef-

facer les marques du vieillissement. »

Quelques laboratoires ont pu le réaliser sur des modèles de souris. Ces chercheurs et chercheuses demandent maintenant un financement d'ampleur pour passer à l'homme et construire une « médecine de la longévité ». Elisabeth Pan

Aix lyrique : une programmation fabuleuse

Le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, vexé par les empêchements de la crise sanitaire, prend sa revanche. Depuis l'an dernier, selon le mot de son directeur général Pierre Audi, « *Le festival redouble d'ambition* ». Dix opéras, des concerts symphoniques de grande qualité et une multitude d'événements en témoignent. Une création internationale, commandée pour la saison dernière, *Woman at Point Zero* de la jeune compositrice libanaise Bushra El-Turk, sera enfin présentée. Sous la direction de Kanako Abe et la mise en scène de Laila Soliman, cet opéra a pour argument le meurtre commis par une prostituée égyptienne qui rappelle toutes les dominations qu'elle a subies.

Autre commande, faite à Pascal Dusapin, un des maîtres de notre siècle : *Il Viaggio, Dante. Les Enfers* encore avec *L'Orfeo* de Claudio Monteverdi donné en version concert tout comme *Orphée et Eurydice* de Gluck. Monteverdi sera encore à l'affiche pour *L'Incoronazione di Poppea*.

Résurrection de Gustav Mahler viendra faire pendant à *Requiem* que le metteur en scène Romeo Castellucci avait présenté en 2019. Sous la direction musicale d'Esa-Pekka Salonen, le célèbre chœur final résonnera dans le Stadium de Vitrolles dont c'est la réouverture après vingt ans d'abandon.

Autres événements : *Salomé* de Richard Strauss, avec la soprano Elsa Dreisig, sous la baguette d'Ingo Metzmacher, puis la *Norma* de Bellini en version concert. La tradition mozartienne du festival sera respectée avec *Idomeneo, re di Crata* avec le remarquable Micheal Spyres. *Moïse et Pharaon* de Rossini, et quatorze concerts et récitals compléteront ce riche programme du 4 au 23 juillet.



Mozart, une journée particulière

C'est une création scénique particulière que proposent, du 23 au 25 juin sur l'Île Seguin, le metteur en scène David Lescot, la cheffe Laurence Equilbey et le plasticien catalan Sagar Forniès. S'inspirant du roman de H.C. Robbins Landon, ces grands noms du théâtre, de la musique et du dessin ont eu l'idée de créer ensemble un spectacle sur la dernière journée de travail de Mozart, le 12 novembre 1791. Les artistes de la compagnie du Kairos, accompagnés du pianiste Thomas Enhco, reprendront des musiques du maître autrichien et de ses inspirateurs.



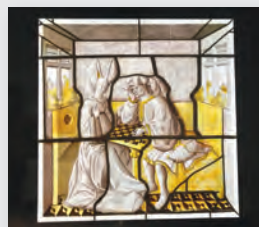
Alice Milliat, pionnière du sport féminin

Son existence a été oubliée, son nom ne figure même pas sur sa tombe, pourtant Alice Milliat a créé les tous premiers Jeux Olympiques féminins, s'opposant à l'avis de Pierre de Coubertin et au diktat de la société des Années 20. Le destin hors norme de cette pionnière fait l'objet d'un

documentaire réalisé par Anne-Cécile Genre. Intitulé *Les incorrectes*, il retrace les débuts du sport au féminin et fait dialoguer les sportives d'hier et d'aujourd'hui. Sur Histoire TV.



Lumière sur la musée de Cluny



Le Moyen-Âge trouve la lumière dans le musée parisien. L'édifice médiéval, restauré, agrandi et modernisé pour être plus accessible, enferme quinze siècles d'histoire de l'art. Le parcours du musée, qui débute dans

le frigidarium des thermes de Lutèce, a été repensé pour conduire chronologiquement le visiteur parmi des vestiges et des œuvres d'art, fruits de savoir-faire qui témoignent d'une grande variété de connaissances. Laissant transparaître l'organisation de la société pendant mille ans, et le système des valeurs qui la sous-tendent.

8^e édition de Partir en Livre

Organisé par le Centre national du livre, Partir en Livre a pour objectif d'aller à la rencontre, durant l'été, des jeunes publics sur les lieux et les temps de loisirs. La manifestation propose, du 22 juin au 24 juillet, plus de 4 000 événements partout en France. Et notamment le Livrodome, festival du livre pour la jeunesse, qui effectuera dix étapes à Paris, Liévin, Saint-Dié, Toul, Mont-de-Marsan, Montpellier, Pamiers, Bergerac, Saint-Étienne et Marseille. Tout le programme sur le site : partir-en-livre.fr.



Sebastiao Salgado au Palais des papes



Après les dessins d'Ernest-Pignon-Ernest en 2019, et les peintures du chinois Yan Pei-Ming en 2021, c'est un photographe qui est cette année à l'honneur au Palais des papes d'Avignon. Sans doute l'un des plus connus et des plus célébrés dans le monde : le franco-brésilien Sebastiao Salgado. Jusqu'au 30 novembre sa série Amazonia composée de plus de 200 photographies occupera les salles gothiques.

Radio France, So British

C'est le festival favori des passionnés de musique. Grâce à Radio France, à ses orchestres et son antenne France Musique, une centaine de spectacles sont programmés à Montpellier du 11 au 29 juillet. Avec cette année, une édition du festival dédié aux musiciens britanniques. L'occasion de découvrir des compositeurs peu joués en France, comme l'Écossais contemporain James MacMillan, les classiques Ralph Vaughan Williams et Edward Elgar, ou les musiciens de la Renaissance William Byrd et Thomas Tallis. Et de redécouvrir Henry Purcell ou Haendel qui, né Saxon, tint à se faire naturaliser Anglais.

L'occasion aussi d'entendre des chefs comme Christopher Warren-Green qui dirige le London Chamber Orchestra, ou des chanteurs britanniques comme John Osborn qui interprétera une version inédite de *Hamlet*, le pianiste Barry Douglas et les King's Singers qui chantent aussi bien Byrd et MacMillan que les Beatles, Elton John ou les Queen. Sont également invités, au côté des grands ensembles qui assurent traditionnellement le festival, le Scottish Chamber Orchestra et son chef Maxim Emelyanychev. Concerts en live et retransmissions sur France Musique et France Culture.



Danse contemporaine : en juin, c'est Montpellier

Sur trois semaines, du 17 juin au 3 juillet, le festival international Montpellier Danse affiche son ambition de programmer les diverses tendances de la danse contemporaine.

À l'heure où les frontières sont à nouveau objet de conflits dans une Europe qui se croyait en paix, nombre de chorégraphes invités au festival Montpellier Danse montreront ce questionnement des corps entre déplacements, mises en équilibre, passages de frontières et mélanges des cultures. Comme Eszter Salamon, Hongroise qui a longtemps travaillé à Montpellier avec Mathilde Monnier avant de s'en aller créer à Berlin et qui présentera deux pièces. Ou l'Iranien Hooman Sharifi qui a quitté son pays à 14 ans, seul et à pied, pour rejoindre la Norvège. Il a invité sept artistes exilés dont le musicien Arash Moradi qui revisite le *Sacre du Printemps* de Stravinsky.

Née en Afrique du Sud, la chorégraphe américaine Robyn Orbin interroge elle aussi les migrations de son pays natal à partir des rickshaws indiens qui ont symbolisé dans son enfance sa première impression de danse. Le spectacle qu'elle a monté pendant la pandémie et qui n'avait pu être présenté, le sera donc pour cette 42^e édition, comme 2019, pièce de la Batsheva Dance Company d'Ohad Naharin. Fait unique à Montpellier, ce spectacle sera donné quatorze fois. Bouchra Ouizguen, attendait également cette édition 2022 pour *Eléphant*, sa création avec des artistes du sud du Maroc.

20 créations, 70 représentations

Outre la Batsheva Dance Company, trois grandes compagnies sont programmées. Anna Teresa de Keersmaecker viendra avec sa dernière création *Mystery Sonatas / for Rosa* construite sur une musique classique de Biber, de quoi faire penser à son travail sur Bach. Le Danish Dance Theatre fait son entrée au Corum avec



Anna Teresa de Keersmaecker, présentera sa dernière création *Mystery Sonatas / for Rosa* sur une musique classique de Biber.

une chorégraphie de son directeur Pontus Lidberg, d'après l'œuvre du couple Bertold Brecht / Kurt Weill, *Les Sept péchés capitaux* créé en Allemagne l'année de la prise de pouvoir par Hitler. Enfin, la compagnie Cullberg, une des plus anciennes en Europe, créera une œuvre de Jefta van Dinter.

La volonté de montrer les différentes tendances de la danse contemporaine s'illustre dans l'ensemble du programme qui affiche les œuvres des institutions françaises avec Noé Soulier, directrice du Cndc d'Angers comme celles des Brésiliens Marcelo Evelin et Pol Pi, ce dernier

travaillant sur un quatuor à cordes de Chostakovitch. Nacera Belaza, Emanuel Gat, Michèle Murray et Muriel Boulay seront également présents.

Au total, Montpellier Danse c'est vingt créations mondiales ou françaises sur les vingt-cinq spectacles proposés en soixante-et-dix présentations. Avec une ouverture confiée à Philippe Decouflé et sa compagnie DCA et deux hommages. Le premier au dramaturge et chorégraphe allemand Raimund Hoghe, décédé l'an dernier. Le second à son fondateur Dominique Bagouet, dont l'ensemble chorégraphique du Conservatoire national de Paris reprendra l'ultime création *Necesito* en clôture de l'édition. ♦

Jacques Mucchielli

Danse aux Nuits de Fourvières

Le festival des Nuits de Fourvières laisse toujours place à la danse. À Lyon, quatre spectacles sont attendus au mois de juillet. L'accordéoniste Vincent Peirani et le danseur de hip-hop Fred Faula créeront ensemble *Insight*. Au Théâtre de la Renaissance d'Oullins. Sharon Eyal, ancienne de la Batsheva Dance et Gai Behar ont créé leur compagnie L-E-V (cœur en hébreu) : ils seront au Grand Théâtre, les 22 et 23 juillet. Les 28 et 29, le chorégraphe Benjamin Millepied, de retour en France, proposera une version contemporaine du *Roméo et Juliette* de Prokofiev. Enfin, carte blanche sera donnée durant une semaine, du 13 au 17, à deux jeunes initiatrices de musique et de danse, Rose-Amélie da Cunha et Claudia Courtial pour créer une programmation interdisciplinaire inédite.

« Il était une fois » Avignon

Pour cette 76^e édition du festival, dernière sous la direction d'Olivier Py, les bruits du monde résonneront dans les salles d'Avignon et alentour. Du 7 au 26 juillet, sous le thème *Il était une fois*.

Le Festival d'Avignon n'a jamais voulu se vivre à l'abri du monde. La programmation était déjà bien avancée quand le bruit des bottes s'est fait entendre en Ukraine. Pourchassé, condamné, censuré en Russie, Kirill Serebrennikov a longtemps été interdit de sortie du territoire russe, ce qui l'a empêché, en 2019, d'assister, en Avignon, à la pièce qu'il avait écrite et dirigée depuis sa cellule. Le metteur en scène, qui vit aujourd'hui à Berlin, est désormais libre de ses mouvements. Il assurera l'ouverture du festival dans la Cour d'Honneur avec une adaptation d'une nouvelle peu connue d'Anton Tchekhov, *Le moine noir*.

Ce même 7 juillet, l'Iranien Amir Reza Koohestani créera

En transit, d'après Anne Seghers dans le gymnase du lycée Mistral. L'idée de travailler sur l'œuvre de l'exilée allemande lui est venue à son arrivée à l'aéroport de Munich, où les autorités lui ont confisqué son passeport pendant 24 heures. Coïncidence, il lisait alors le roman d'Anne Seghers.

Identités féminines

La thématique de l'identité féminine prend de nombreuses formes dans le festival. Prévenant, « *vous allez être surpris* », Anne Théron s'empare de Clytemnestre et Iphigénie, à partir de l'adaptation de Tiago Rodrigues, directeur du théâtre de Lisbonne et futur directeur d'Avignon. Avec Anaïs Ninn, c'est une autre facette qui est en jeu. Connue pour ses journaux intimes, l'écrivaine franco-américaine a aussi écrit des nouvelles fantastiques. Ce sont elles qui ont inspiré à Agnès Desarthe son

texte *Anaïs Nin au miroir*, qu'Élise Vigier met en scène. Le Libanais Ali Charour dédie aux victoires intimes des mères dans un pays en guerre, sa pièce *Du temps où ma mère racontait*. Libanaise elle aussi, Hannane Adj Ali aime courir dans Beyrouth le matin. C'est en *Jogging*, titre de son spectacle, qu'elle « court après les histoires d'un pays amnésique », fait rire et pleurer invitant, dit-elle, à « partager ce

désir urgent de vivre dans un monde meilleur ».

Interrompues dans leur élan créatif par le confinement et leurs maternités respectives, des femmes en rendent compte dans *Lady Magma*, « rituel féministe plein de groove funk et des percussions de Max Roach », comme le décrit Oona Doherty.

Hommage est rendu à une grande dame, Pina Bausch, dont Dada Masilo reprendra la chorégraphie du *Sacre du printemps* dans sa pièce *Le sacrifice* avec neuf danseuses et danseurs, en mêlant danses traditionnelles d'Afrique du Sud et danse classique.

Contes, climat et environnement

Pour cette 76^e édition sur le thème *Il était une fois*, *Hansel et Gretel* des frères Grimm devient, avec Igor Mendjisky, *Gretel, Hansel et les autres...* et décrit un monde où il n'y a plus ni sucre, ni joie. *Le petit chaperon rouge* est lui convoqué par le groupe Das Plateau, qui s'attache à inverser la lecture traditionnelle du conte en créant une version positive



Rire et épopée théâtrale



Comme le rappelle le masque grec symbolisant la comédie, le rire est constitutif du théâtre au même titre que le drame. Deux pièces créées en Avignon en sont le reflet. Anaïs Müller et Bertrand Poncet poursuivent les aventures d'Ange et Bert, deux personnages qui, à chaque création se perdent dans de nouvelles aventures dans *Là où je croyais qu'il n'y avait personne*. Autre duo, Sophie Linsmaux et Aurelio Mergola ne craignent pas l'humour, mais sans mots. À la fois drôle et sarcastique, *Flesh*, donné avec leur groupe Still Life, se concentre en quatre épisodes sur le rapport à notre corps, entre chirurgie esthétique et port de lunettes virtuelles. Avec *Le nid de cendres*, l'écrivain et créateur de la compagnie Le K., Simon Falguières choisit lui une épopée théâtrale qui raconte l'histoire d'un monde coupé en deux, l'Occident et le conte. Dix-sept comédiens au plateau jouent une cinquantaine de personnages, suivant une héroïne et un héros dans des odyssées où ils tenteront de réunir les deux mondes et ainsi les sauver.



L'enceinte du Palais des papes est monumentale, mais le Festival d'Avignon n'a jamais voulu se vivre à l'abri du monde.

où une petite fille n'est ni imprudente ni naïve, mais véritable héroïne.

Le directeur du théâtre du Jura, Robert Sandoz s'est inspiré d'Andersen pour son *Petit soldat de plomb*. Enfin, *La Tempête* de Shakespeare, sera revisitée par le Sarde Alessandro Serra dans une critique du colonialisme.

C'est un tout autre projet qui anime Maelle Poésy et la photographe du paysage Noémie Goudal. Travaillant sur le climat et son réchauffement, elles mêlent, dans *Anima*, vidéos, photos, musique électronique et la funambule Chloé Moglia, pour mettre en scène les recherches en paléoclimatologie. Soucieux d'écologie, mais plus centré sur les conditions de retour à la vie à la campagne, Pierre-Yves Chapalain brouille la frontière entre réel et fantastique avec *L'orée du bois* où, la nuit, se déroulent des fêtes dionysiaques.

Autre répertoire, *One Song*, du performeur belge Miet Warlop, cherche à transmettre, par

l'action physique et la musique, la joie qu'il y a à être ensemble. La même joie habite les huit danseurs de la compagnie Via Katlelong qui viennent d'Afrique du Sud pour *Emaphakathini*. À l'inverse, MILK plonge dans l'effondrement du monde, mettant sur scène « *un groupe de femmes cherchant partout leur maternité perdue* », et la scandinave Sofia Adrian Jupiter s'attaque à *Solitaire*, l'une des dernières pièces du dramaturge suédois Lars Noren décédé l'an dernier.

De la poésie

L'écrivain Pascal Quignard s'est intéressé à Simon Pease Cheney qui, 100 ans avant Oliver Messiaen, a mis en musique les sons provenant du chant des oiseaux, de gouttes d'eau, du vent... Marie Vialle, sensible à l'auteur qu'elle a déjà adapté quatre fois au théâtre, en a fait un spectacle hommage à la splendeur qui nous entoure.

Poésie pure, le projet Shaiarat fera découvrir les textes de deux poétesses palestiniennes, Carol Sansour et Asmaa Azi-

Olivier Py : « Je souhaitais terminer mon aventure par Il était une fois. »



Olivier Py, directeur du festival d'Avignon

Il aura marqué Avignon de son empreinte.

Après neuf ans de direction, Olivier Py quitte le festival pour laisser place au portugais Tiago Rodrigues. Se perpétue ainsi la lignée des directeurs-artistiques qui a rompu avec les années 80 où les Énarques, administratifs et administratrices les avaient remplacés. La programmation s'en ressent.

« *Chaque génération assiste à la fin d'un monde et au commencement d'un autre. Entre les deux, c'est une pagaille, une cacophonie, un théâtre inachevé. Il appartient à chaque génération peut-être de changer le cours du destin, mais surtout d'inventer son propre récit* » écrit Olivier Py dans sa présentation du festival 2022. On ne saurait mieux dire les tumultes de notre siècle et celui des arts vivants.

« *Dans un temps où les fake news sont devenues de véritables armes de guerre, rappelons la nécessité d'écouter les poètes* » écrit encore Olivier Py qui sait choisir les mots magiques, ceux qui annoncent le début d'une histoire merveilleuse, de celles qui éveillent l'imaginaire. Et c'est bien tout le charme du festival international de faire se succéder dans des cadres souvent grandioses des personnages de contes et de livres, ou tout droit sortis des esprits créatifs du moment. La forme fait la différence.

Cette 76^e édition se veut fidèle aux enjeux que se sont fixés dès le début Olivier Py et son équipe : un festival rajeuni, grâce à une évolution de la programmation, des conditions tarifaires et aux partenariats avec les établissements scolaires, un festival quasi paritaire, plus que jamais ouvert aux autrices du théâtre et de la danse, un festival qui s'échappe dans une quinzaine de communes alentour, un festival contemporain enfin, qui répand les problématiques actuelles, la femme comme identité, les désordres intimes, le climat...

Enfin, l'auteur Olivier Py revient sur ses premiers moments au Festival d'Avignon. Au gymnase Aubanel, il monta en 1995 les huit heures de sa pièce *La servante*, et c'est sur ce même plateau qu'il produira sa nouvelle création, *Ma jeunesse exaltée*. Il ne s'agit pas d'un retour sur sa vie, mais d'une ode à la jeunesse, un dialogue entre deux générations, qui réunira des comédiens aguerris et de tous jeunes comédiens. Théâtre et jeunesse, un credo que celui qui dirigea le festival pendant neuf ans n'a jamais trahi.

zeh. Accompagnées par la chanteuse et musicienne Haya Zaatry, sur des vidéos d'Adam Zuabi.

Poésie encore, mais chorégraphique, pour la création d'Emmanuel Eggermont qui travailla quinze ans durant avec Raimund Hoghe disparu l'an dernier. « *All Over Nymphéas est une pièce pour cinq interprètes qui ont tous un rapport différent à la danse* » commente le chorégraphe. La pièce trouve sa source dans l'obsession de

Claude Monet à reproduire inlassablement sur toile l'émotion que lui procura le bassin de son jardin de Giverny.

La musicienne, dramaturge et poétesse britannique Kae Tempest, est une figure du *spoken word* et une voix non-binaire de grand talent. Elle déclamera la poésie de *The Line is a curve* dans la cour d'Honneur du Palais des Papes, le 26 juillet et clôturera cette dernière édition sous la direction d'Olivier Py. 💧

Véronique Giraud

Gilles Tosello : « *Un art entièrement au service du groupe social* »

Gilles Tosello a participé à la réalisation à Marseille de la réplique de la Grotte Cosquer. Ouverte au public depuis le 4 juin, l'installation est aussi une sauvegarde d'un site dont l'entrée est sous-marine, menacé par la pollution et la montée du niveau des eaux des océans.

Qu'est-ce qui rend la grotte Cosquer unique ?

D'abord sa localisation sur la rive gauche du Rhône. Les grottes ornées que nous connaissons se situent dans le Sud-Ouest de la France et le Nord de l'Espagne, avec quelques points dispersés dans le reste de l'Europe. Ensuite elle témoigne de l'évolution du climat et de la montée du niveau des océans. À l'époque, l'entrée était accessible à pied, le niveau de la mer 135 mètres plus bas et la ligne de côte à environ 5 à 7 kilomètres plus au Sud. Elle possède aussi des traits personnels avec la représentation de la faune marine, des pingouins et des phoques notamment. Mais environ 60 % à 70 % de la cavité d'origine ont été noyés. Avons-nous quelque chose de représentatif de l'ensemble ? Ce n'est pas sûr. Néanmoins il y a suffisamment de représentations pour établir une datation. La grotte a été fréquentée par les humains entre -33 000 et -19 000 ans.

Les représentations animales donnent-elles des indications particulières ?

On remarque des traces de faune ancienne avec la représentation de mégacéros, un cerf géant disparu d'Europe il y a environ 20 000 ans. On note la présence de chevaux, bisons, aurochs, bouquetins... typiques d'une faune de biotope tempéré. La note originale c'est la représentation du grand pingouin, animal disparu au début du XIXe siècle, exterminé par les baleiniers de Terre-Neuve. Il est plutôt indicateur d'un climat plus rigoureux. Ce qui est intéressant aussi c'est la présence de motifs non figuratifs que l'on retrouve ailleurs,

dans le Lot au Puech Merle ou plus loin, dans la Grotte du Placard en Charente. Ça montre que les groupes nomades de chasseurs-cueilleurs qui fréquentaient Cosquer s'inscrivaient dans un réseau d'échanges culturels avec d'autres groupes.

Les grottes ornées donnent-elles des indications quant aux modes de vie et d'organisation sociale des premiers êtres humains ?

Les données font défaut. On ne peut même pas estimer la démographie. On sait simplement qu'elle était extrêmement basse. L'étude des vestiges des habitations à l'extérieur des grottes permet de déduire qu'il y avait une vingtaine d'individus par groupe. Si le groupe est trop faible, il y a un risque de disparition, il suffit d'un mauvais hiver par exemple. Donc il y a forcément une masse critique. Il ne faut pas oublier que ce sont des nomades et des chasseurs. Les prédateurs sont toujours beaucoup moins nombreux que les proies, sinon ça ne fonctionne pas. Mais si on essaye de comprendre comment était organisée la société, de savoir s'il y avait une structure de pouvoir, on reste dans le flou.

Comment se transmettait la pratique de l'art pariétal ?

Nous avons des indices indiquant qu'il y avait un apprentissage. On observe des manières récurrentes de représenter des animaux, des codes graphiques qui se reproduisent pendant des millénaires. Cela montre qu'il y avait une transmission du savoir-faire, ce qui semble complètement logique. Cet art a aussi une signification et une fonction dans la société certainement importante,



Gilles Tosello est docteur en préhistoire. Également diplômé en art graphique, spécialisé dans le domaine de l'archéologie, il crée des images pour le livre et l'édition. Il a participé, avec les ateliers Déco Diffusion, à la réplique de plusieurs grottes ornées, dont Cosquer et Chauvet.

au vu du nombre de grottes qui nous sont parvenues. Il relevait vraisemblablement du domaine de la spiritualité, des croyances, des rites. Les peintres devaient respecter des codes en commençant par les apprendre. Il y avait sans doute des structures sociales fortes avec des systèmes d'apprentissage pour toutes les activités, la taille du silex, la chasse, etc. Tout ça s'apprend.

Peut-on parler d'art dès cette époque ou est-ce l'interprétation qu'on en fait aujourd'hui ?

Il faut oublier le sens qu'on accorde aujourd'hui au mot art. Aujourd'hui un artiste cherche à exprimer sa propre personnalité, à se différencier des autres. Dans le domaine de la préhistoire on est dans le contexte d'un art entièrement au service du groupe social. Par exemple il y a très peu de représentations humaines et aucune avec un visage ou des traits individuels. Sur une telle durée de temps on peut penser qu'il y a là quelque chose qui relève du tabou, de l'interdit. Il y a quand même des représentations humaines, mais quelques pourcents seulement sur les 300 grottes qu'on connaît et rien qui permette d'identifier une personne. ♦

Propos recueillis par Dominique Latier

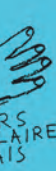


ON PEUT DONNER DU BONHEUR, ON PEUT AUSSI LE TRANSMETTRE

© Bruno Manno

LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE

Léguer au Secours populaire français, c'est multiplier votre bonheur à l'infini pour faire vivre une solidarité de proximité contre la pauvreté et l'exclusion des enfants et des personnes les plus démunies.



Demande de documentation gratuite et confidentielle

À renvoyer au Secours populaire français - 9/11, rue Froissart - 75140 Paris Cedex 03

☐ **OUI**, je souhaite recevoir la brochure sur les legs, donations et assurances-vie par : ☐ courrier ☐ email

☐ Mlle
☐ Mme
☐ M.

Nom*

Prénom

Adresse :

Code postal

Ville

Téléphone

E-mail



Votre contact:

Carole Pezron

01 44 78 79 26

Le Secours populaire français est une association reconnue d'utilité publique. Exonérée de tous droits de succession, elle vous garantit le respect scrupuleux de vos volontés et la rigueur de la gestion dans l'utilisation des fonds.



* Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Secours populaire français, 9 rue Froissart - 75140 Paris CEDEX 03. Le responsable de traitement est M. Thierry Robert, Directeur général. Ces données sont destinées à la Direction de la communication et de la collecte, à la Direction financière et aux tiers mandatés par le Secours populaire français, à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes, faire appel à votre générosité, vous adresser votre reçu fiscal ainsi que des informations sur les missions du SPF et vous remettre la carte de donateur. Le Secours populaire français ne transfère pas les données en dehors de l'Union Européenne. Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder à vos données personnelles, demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant le «service relation donateur» au 9/11 rue Froissart - 75140 Paris cedex 03 - 01 44 78 22 37 - relation.donateurs@secourspopulaire.fr. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

21LEGA13

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 101 bis rue Jean Wiener 75420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 100 000 000 € - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jernanno • Conception et réalisation : Agence de communication visagis à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**